



Schéma départemental de l'autonomie 2025 - 2029



“ EDITO

Le schéma départemental de l'autonomie de la Manche 2025-2029 fixe un cap clair et partagé pour répondre, ensemble, aux défis d'une société réellement inclusive et de l'autonomie pour tous. Il se veut à la fois pragmatique, conscient et lucide, tant sur les enjeux, les aspirations des personnes, que sur le contexte budgétaire inédit que traversent les finances publiques.

Il soutient une **conviction** essentielle : rien ne peut se faire, rien ne doit se faire sans l'expertise et l'expérience **des personnes concernées, par leurs contributions actives aux décisions qui les concernent.**

Ce schéma vise à garantir le droit pour chacun, **de faire librement ses choix de vie**, quel que soit son âge ou son autonomie. Il traduit l'attention première de permettre aux personnes en situation de handicap, de perte d'autonomie, de se sentir chez elles quel que soit le lieu de vie, leur histoire, avec des solutions qui répondent à leurs aspirations et à leurs besoins.

Nous croyons en une société **solidaire et inclusive**, où chacun peut trouver sa place dans un environnement qui soutient les capacités. **Faire société ensemble**, c'est placer haut cette ambition humaine.

Le schéma 2025-2029 marque aussi une volonté forte, celle de **développer des solutions d'accompagnement inclusives**, accessibles partout sur le territoire, et de **mettre les nouvelles technologies au service de l'autonomie et de l'efficacité des services.**

Les engagements issus de ce schéma du Département s'intégreront dans le déploiement à venir du service public départemental de l'autonomie (SPDA), dont la mise en œuvre renforcera la coordination des acteurs, réaffirmant son rôle de chef de file et de responsable des politiques publiques de l'autonomie.

Pour répondre à ces défis, le schéma s'articule autour de **5 axes** majeurs répondant à **21 objectifs. Parmi les actions clés :**

- L'objectif de 0 jeune en situation d'amendement CRETON de compétence départementale d'ici la fin du schéma en s'appuyant sur une co-responsabilité avec les gestionnaires
- Impulser la transformation de l'offre, la performance énergétique, et l'approche domiciliaire par une part variable du taux d'évolution annuelle sur la base d'actions annuelles définies conjointement.

L'enjeu est de parvenir ensemble à ces évolutions.

Ainsi, le schéma qui vous est présenté a pour vocation de penser une stratégie autonomie globale, ambitieuse, respectant une logique de parcours, tout en tenant compte des besoins de chacun. Il a pour but de mettre en musique, dans la durée et de façon progressive, une action coordonnée au bénéfice des aînés, proches aidants et personnes en situation de handicap du territoire.



- Jean Morin, Président ”

Sommaire

INTRODUCTION	4	AXE 3 - Renforcer l'accompagnement dans les moments clés de la vie	43
Rappel du cadre réglementaire du Schéma	5	Objectif 1 : Poursuivre la sécurisation des solutions apportées aux situations les plus complexes.....	48
Démarche	6	Objectif 2 : Sécuriser le repérage des personnes en situation de handicap vieillissantes à domicile	49
PORTRAIT DU TERRITOIRE DE LA MANCHE	7	Objectif 3 : Renforcer le parcours des personnes à double vulnérabilité ASE et handicap	50
Eléments de bilan du précédent Schéma (2017 – 2021)	8	Objectif 4 : Améliorer le parcours des personnes atteintes de troubles cognitifs.....	51
Analyse socio-démographique des personnes âgées	11	Objectif 5 : Suivre en proximité et sécuriser le passage en structure adulte	53
Analyse socio-démographique des personnes en situation de handicap	15	AXE 4 - Proposer une offre souple et adaptée	54
L'état de l'offre sur le département.....	17	Objectif 1 : Accompagner les gestionnaires dans la transformation de l'offre et l'optimisation de leurs moyens	58
LES SPECIFICITES INFRA-TERRITORIALES..	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>	Objectif 2 : Développer une offre souple et adaptée aux besoins des personnes.....	60
LES AXES STRATEGIQUES	22	Objectif 3 : Impulser le recours aux nouvelles technologies.....	61
AXE 1 - Faire société ensemble.....	25	Objectif 4 : Mobiliser les acteurs pour un choc d'attractivité du secteur	62
Objectif 1 : Impliquer systématiquement les personnes et leurs proches et représentants .	27	AXE 5 - Mieux communiquer pour mieux répondre aux besoins des habitants	63
Objectif 2 : Favoriser le lien social.....	28	Objectif 1 : Faciliter l'accès à l'information et aux droits	66
Objectif 3 : Changer le regard	29	Objectif 2 : Améliorer le partage de l'information pour simplifier les démarches.....	67
AXE 2 - Crée un environnement favorable à l'autonomie tout au long de la vie	31	Objectif 3 : Favoriser l'interconnaissance des acteurs pour mieux coopérer	68
Objectif 1 : Déployer une stratégie ambitieuse de prévention	36	RESUME	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
Objectif 2 : Repérer précocement les fragilités	38		
Objectif 3 : Concourir au maintien à domicile .	39		
Objectif 4 : Développer une offre d'habitats intermédiaires.....	41		
Objectif 5 : En amélioration l'accompagnement et le soutien des aidants	42		
Objectif 6 : En favorisant l'accès à la santé	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>		

INTRODUCTION

01. Rappel du cadre du Schéma

02. Démarche

01

Rappel du cadre réglementaire du Schéma

L'élaboration du Schéma Départemental de l'Autonomie s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire qui traduit la volonté de l'État et des collectivités territoriales de mieux structurer, coordonner et territorialiser les politiques publiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il s'agit d'un document stratégique de planification qui reflète les engagements du Département dans son rôle de chef de file des politiques de l'autonomie, en articulation étroite avec l'ensemble des partenaires institutionnels et de terrain.

Une compétence départementale affirmée

Le Code de l'action sociale et des familles (CASF) consacre le Département comme **chef de file de l'action sociale** et lui confie la responsabilité de coordonner les politiques d'accompagnement de la perte d'autonomie. À ce titre, il est tenu d'élaborer un schéma d'organisation sociale et médico-sociale, visant à planifier, sur son territoire, l'offre de services destinée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Dans les faits, les schémas départementaux adressent le plus souvent d'autres enjeux liés à l'autonomie (actions de prévention, mise en place de parcours en lien avec des besoins complexes, etc.).

Les lois successives — notamment la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et la citoyenneté des personnes handicapées, la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, et la loi du 21 février 2022 (loi « 3DS ») ont progressivement renforcé ce rôle en plaçant l'autonomie au cœur d'une approche intégrée et territorialisée de l'action publique.

La mise en place du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA)

Depuis 2022, le cadre national a été profondément renouvelé avec la création du **Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA)**. Ce service public de nouvelle génération a vocation à garantir un accompagnement lisible, coordonné et équitable pour l'ensemble des personnes concernées par la perte d'autonomie, quels que soient leur âge ou leur situation.

Le SPDA repose sur une gouvernance partagée entre le Département, l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Assurance Maladie, les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC), les caisses de retraite et les autres partenaires locaux. Ensemble, ces acteurs forment une **communauté d'action territoriale** dédiée à l'autonomie.

Si le schéma départemental est un outil de planification de la collectivité, et non de l'ensemble des membres du SPDA, le Schéma Départemental de l'Autonomie doit constituer une base solide de mise en œuvre du SPDA. Il fixe les orientations du service public, en définit les priorités territoriales et encadre la structuration progressive d'un accompagnement de proximité, global et personnalisé.

Un document articulé avec les politiques publiques territoriales

Le Schéma Départemental de l'Autonomie n'est pas un document isolé : il s'inscrit dans un écosystème de politiques publiques locales et régionales. Il est conçu en articulation avec :

1. Le Programme Régional de Santé (PRS) piloté par l'ARS
2. Les schémas territoriaux relatifs à l'habitat, à l'enfance, à la mobilité
3. Les stratégies territoriales de prévention, d'habitat inclusif ou de lutte contre l'isolement
4. Les outils de coordination existants (à la main des CPTS, DAC, etc.)

Démarche

Les travaux se sont déroulés en trois phases majeures : réalisation du diagnostic et identification des orientations stratégiques, construction du schéma à travers la concertation, écriture et formalisation du document final.

Lors de la phase de concertation, les acteurs du territoire se sont mobilisés de manière significative : plus d'une centaine de participants ont pris part aux différents ateliers de concertation menés au printemps 2025. Partenaires institutionnels, représentants du secteur associatif, gestionnaires d'établissements et de services : tous ont répondu présents afin de coconstruire des actions concrètes répondant aux défis territoriaux.

PHASE

1

Affiner le diagnostic et identifier les orientations stratégiques du futur

Schéma de l'Autonomie

Au démarrage de la démarche, une quinzaine d'entretiens ont été réalisés avec les acteurs locaux de l'autonomie pour établir un état des lieux précis des besoins infra-territoriaux. Ces échanges, complétés d'analyses de données, ont permis d'identifier les enjeux locaux et d'établir un premier diagnostic. En complément, une analyse comparative a été menée à travers la réalisation de trois entretiens auprès de Départements aux caractéristiques socio-démographiques similaires. Ces entretiens ont permis de recueillir des bonnes pratiques sur des thématiques précises (soutien aux aidants, transformation de l'offre, etc.) Les Départements suivants ont été rencontrés : la Charente-Maritime, le Loir-Et-Cher, la Saône-et-Loire. Enfin, deux temps de conférence autour de la transformation de l'offre ont été proposés aux gestionnaires d'ESSMS.

Novembre 2024 – Février 2025

PHASE

2

Coconstruire le Schéma grâce à la concertation

Dans une démarche participative, six ateliers de co-construction ont eu lieu. Adressés à des publics spécifiques selon la thématique, ces ateliers ont eu pour objectif de commencer à modéliser des actions concrètes et adaptées aux défis du territoire. Les thèmes suivants, identifiés comme prioritaires au cours de la phase 1, ont été abordés en atelier :

1. Le parcours des personnes âgées atteintes de troubles cognitifs,
2. L'anticipation et l'accompagnement du vieillissement de la population
3. La transformation de l'offre ESSMS
4. Le parcours des personnes en situation de handicap vieillissantes
5. La transition d'âge enfant-adulte pour les jeunes majeurs en situation de handicap
6. Le lien ville-hôpital-ESSMS

Mars 2025 – Avril 2025

PHASE

3

Formaliser le Schéma Départemental de l'Autonomie

La dernière étape consiste en la **formalisation du Schéma Départemental de l'Autonomie 2025-2029** en s'appuyant sur les travaux menés en phase 1 et 2. Le document final doit être un outil d'aide à la mise en œuvre de la politique publique coconstruit **par les élus, agents et les partenaires du Département**. Le Schéma a ensuite été adopté en session plénière d'octobre 2025.

Avril - Octobre 2025

PORTRAIT DU TERRITOIRE DE LA MANCHE

2.1 *Eléments de bilan du précédent Schéma (2017 – 2021)*

2.2 *Analyse socio-démographique des personnes âgées*

2.3 *Analyse socio-démographique des personnes en situation de handicap*

2.4 *Macro-cartographie de l'offre*

02

Eléments de bilan du précédent Schéma (2017 – 2021)

Les pages suivantes visent à restituer les **principales réalisations du Schéma Départemental des Solidarités « Pour une Manche Fraternelle » 2017 – 2021, pour chaque axe et chaque objectif fixé dans le volet Autonomie**. Les actions valorisées ci-dessous intègrent tant des actions s'étant déroulées sur la période couverte par le précédent schéma que des projets s'inscrivant dans la continuité de la période 2017-2021.

Ce bilan permet de mettre en lumière les avancées majeures, les dynamiques partenariales engagées, ainsi que les leviers à renforcer pour poursuivre l'amélioration de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap.

74% des actions prévues au moment de l'adoption de ce schéma ont été finalisées, ou a minima enclenchées. Certains projets n'ont pas pu être mis en place du fait du contexte sanitaire.

Axe I – Pouvoir accéder à ses droits plus facilement

Objectif 1 : Décloisonner les pratiques pour permettre une approche globale

- **Mise en place d'une nouvelle gouvernance décloisonnée** : réorganisation des services, nouvelles conventions partenariales (avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours notamment), généralisation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signés avec les gestionnaires, mise en place de nouvelles instances partenariales dans le cadre de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT).
- **Organisation d'actions en faveur de l'interconnaissance et la pluridisciplinarité** :
 - Organisation de formations transversales et de temps de sensibilisation réunissant des acteurs variés du secteur de l'Autonomie (ex. : formation sur l'accueil familial adulte à destination des professionnels des centres médico-sociaux et de la MDA)
 - Organisation d'un séminaire sur l'autodétermination, réunissant plus de 200 participants, ayant permis de diffuser des pratiques d'accompagnement centrées sur la personne.
 - Formalisation d'un projet de direction pour la MDA, incluant des actions fédératrices comme des « Vis ma vie » pour favoriser les échanges interprofessionnels.

Objectif 2 : Mettre en place des dispositifs pour éviter les ruptures de parcours

- **Structuration de la Réponse Accompagnée Pour Tous** :
 - Optimisation des transitions dans les parcours des personnes en situation de handicap, avec :
 - Création d'un poste de coordinateur RAPT.
 - Positionnement de trois référents sur les secteurs Nord, Centre et Sud, pour piloter la RAPT et accompagner les situations complexes.
 - Organisation de formations à destination des agents en 2021.

- Mise en place du plan d'accompagnement global (PAG) pour certaines situations complexes.
- **Accompagnement du passage au Dossier Unique Médico-Social Informatisé (DUI) :** 86% des gestionnaires d'établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap ont mis en place le DUI à date.

Objectif 3 : Rendre l'information accessible pour éviter le non-recours aux droits

- **Facilitation de l'accès à l'information sociale et médico-sociale :**
 - **Physique** : travaux d'accessibilité menés dans sept CMS pour garantir un accueil social inconditionnel pour tous ; acquisition du dispositif ACCEO et de boucles magnétiques pour les principaux lieux d'accueil et de réunion de la collectivité.
 - **Numérique** :
 - Refonte du site internet Manche.fr pour une navigation plus intuitive et des contenus centrés sur l'usager (création d'espaces usagers, etc.).
 - Arrivée de 10 conseillers numériques basés en CMS et à la bibliothèque départementale.
 - Transcription de documents en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) et en français simplifié dans le cadre de l'évaluation de l'accessibilité des services.

Axe II – Bien vivre chez soi

Objectif 1 : Créer des places pour satisfaire les besoins

- **Soutien à l'offre en établissement** avec l'ouverture, entre 2017 et 2024, de 64 places en Etablissements d'Accueil Médicalisé (EAM), 6 places en équipe mobile EAM, et 68 nouvelles places en Etablissements d'Accueil Non Médicalisé (EANM) et en Foyer Occupationnel d'Accueil (FOA).
- **Développement de l'hébergement temporaire sur le territoire départemental** avec la création d'offres d'hébergement temporaire : au moment de la révision de ce schéma, 39 places d'hébergement temporaire et 25 places d'accueil de jour ont été créées.
- **Développement de l'accueil séquentiel**, notamment via une offre d'accueils de jour itinérants dans le nord, le centre et le sud du territoire ;
- **Développement des accueils de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou des maladies apparentées** avec la création de places en Pôles d'Activités et de Soins Adaptés.
- **Soutien au développement de l'accueil familial :**
 - Renforcement de la communication (réécriture et diffusion d'articles et de flyers).
 - Coordination assurée par une référente départementale appuyée par quatre référents territoriaux.



Objectif 2 : Favoriser la vie à domicile

- **Soutien du bénévolat** à travers les conventions pluriannuelles signées avec les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), via une incitation à coordonner les réseaux de bénévoles et à expérimenter de nouvelles formes de solidarité.
- **Appui au développement du bien-être chez soi** : prise de délégation par la collectivité de l'aide à la pierre, participation aux Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

menées par les collectivités, expérimentation pour développer les diagnostics à domicile par des ergothérapeutes.

- **Développement des aides techniques** : financement d'aides techniques individuelles par l'APA, la PCH et le Fonds Départemental de Compensation ; financement d'actions collectives d'information et de formation par la Conférence des financeurs.
- **Contribution à la structuration de l'habitat inclusif** : signature de la convention Département/CNSA visant la création de 18 projets d'habitat inclusif d'ici 2031.

Objectif 3 : Prévenir la perte d'autonomie



- **Initiation des réflexions autour de l'approche domiciliaire en EHPAD**: organisation de visioconférences inspirantes, prestation interétablissement pour les projets architecturaux
- **Animation de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie** : plus de 900 projets financés depuis 2017 jusqu'à ce jour.
- **Inscription des résidences autonomie dans le dispositif de proximité du soutien à domicile** : proposition d'activités de prévention aux résidents et non-résidents par 100% des résidences autonomie sur le territoire sur la base du forfait autonomie.

Objectif 4 : Soutenir les aidants

- **Développement de l'offre destinée aux aidants familiaux**: ouverture de deux Espaces Ressources Aidants (ERA) au nord et au sud du territoire sur la période couverte par le schéma, offrant un appui et des ressources aux aidants familiaux. L'offre est aujourd'hui complétée par l'ouverture de 2 autres ERA.
- **Soutien aux aidants professionnels** : contractualisation avec la FEPPEM Normandie autour du statut de particulier employeur.

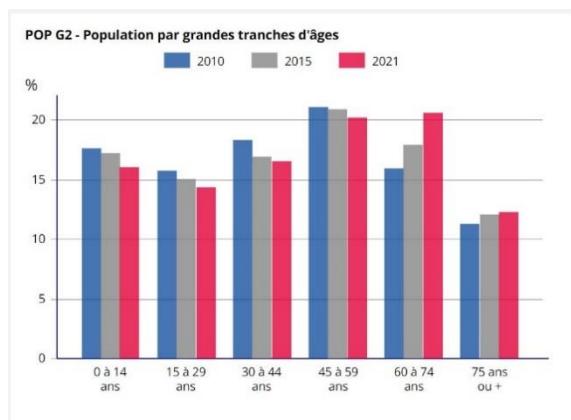
Objectif 5 : Faire évoluer les pratiques professionnelles

- **Mise en œuvre d'une plateforme départementale de télétransmission** : déploiement de la plateforme départementale de télétransmission pour les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), permettant notamment un suivi plus fin de l'activité des services. À date, 21 SAAD du territoire ont déployé la solution.

Analyse socio-démographique des personnes âgées

Un nombre d'habitants stable... mais dont la structuration évolue

Si d'après l'INSEE, le nombre d'habitants dans la Manche tous âges confondus est relativement stable (-0,1% entre 2015 et 2021), on observe une évolution de la structuration de la population sur le département. Un phénomène est en effet particulièrement marquant : l'avancée en âge de la population. Ainsi, la part **des 60 à 74 ans augmente significativement entre 2010 (15,9%) et 2021 (20,6%)** dans le département manchois quand la part des tranches d'âge inférieures à 60 ans baisse au fil des années. La classe d'âge des 60 – 74 ans est désormais la plus représentée sur le territoire.



Évolution et structure de la population en 2021

Source : INSEE 2024

Une part de la population âgée plus importante que sur le reste du territoire normand, une tendance qui s'inscrit dans le temps

En 2021, 32,9% de la population manchoise est âgée de 60 ans et plus.

La part des 65 – 79 ans est plus importante dans la Manche, où la part de cette population s'élève à 17,5%, qu'en moyenne dans le territoire normand, où 15,6% des habitants relèvent de cette tranche d'âge.

32,9%

Part de la population manchoise de plus de 60 ans

Quant à la population de plus de 75 ans, d'après les projections réalisées par la DREES, elle devrait **augmenter de 34,5%** entre 2024 et 2030. Cela peut en partie s'expliquer par l'augmentation de l'espérance de vie de la population française depuis plusieurs années.

Si la part des personnes âgées (65-79 ans) est **plus élevée que la moyenne nationale** sur l'ensemble du territoire manchois, on observe **des disparités entre territoires**, notamment pour les territoires du centre Manche (CA Saint-Lô Agglo ; la CC Coutances Mer et Bocage et la CC Granville Terre et Mer) qui connaissent un taux d'accroissement annuel moyen significatif pour cette population (+2,7% en moyenne sur ces territoires). Cela peut en partie s'expliquer par l'installation, à l'âge de la retraite, de jeunes seniors venant d'autres départements sur notre territoire.

Un indice de vieillissement largement supérieur à la moyenne nationale et disparate sur le territoire manchois

119,2

Indice de vieillissement

L'indice de vieillissement, qui correspond à la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus rapportée à la proportion de jeunes de moins de 20 ans, est de **119,2 sur le département contre 93,9 au niveau régional et 87,5 au niveau national**. Il s'agit du deuxième indice de vieillissement le plus élevé de la région Normandie, après le département de l'Orne (124).

Cet indice est particulièrement haut sur le territoire de Granville Terre et Mer (181,8) et sur le territoire de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie (134,7). A l'inverse, l'indice de vieillissement atteint un taux inférieur à l'indice national à l'extrême Nord-Ouest du territoire avec 63,2 dans le canton de Tollevast et 79,4 dans le canton de la Hague. Il atteint également un niveau inférieur à

la moyenne nationale aux alentours de Saint-Lô (82,9).

Une population âgée exposée à l'entrée en dépendance... qu'il convient de relativiser

11583

Bénéficiaires de l'APA (domicile + établissement) au 31 décembre 2024

Concernant l'ensemble des bénéficiaires de l'APA, domicile et établissement confondus, ils sont **11583** fin 2024. Le territoire enregistre une

progression de 15% du nombre de bénéficiaires de l'APA entre 2020 et 2024. Cela ne veut pas nécessairement dire pour autant que la population est plus dépendante qu'avant ; cette donnée est à mettre en corrélation avec un vieillissement prononcé de la population sur la période. **En l'occurrence, la part des personnes GIRées 1-4 ramenée au nombre des seniors du territoire est en recul ; elle était de 7% en 2016, elle ne s'élève plus qu'à 6% en 2022.**

Les bénéficiaires de l'APA à domicile sont au nombre de **6184** au 31 décembre 2024. Ils étaient près de 1000 de moins en 2020, avec 5267 bénéficiaires enregistrés à cette date. Parmi eux, la part des GIR 3 et 4, et donc des personnes moyennement dépendantes, est la plus élevée : ils représentent 84% des bénéficiaires de l'APA à domicile.

Quant au nombre de bénéficiaires **de l'APA établissement, il est passé de 4844 en 2020 à 5399 droits ouverts à ce titre en 2024.** Nous constatons donc une progression, mais qui est moins marquée que du côté de l'APA à domicile. Cette donnée est à analyser dans un contexte de création limitée de places en établissements sur la période. Les GIR1 y sont plus représentés que parmi les bénéficiaires de l'APA à domicile – 5% contre à peine 1,5% – mais dans une faible proportion malgré tout.

A noter également que **69% des bénéficiaires de l'APA à domicile au 31 décembre 2024 sont des femmes.** Ce phénomène peut être expliqué par une meilleure espérance de vie les concernant, ainsi qu'une propension plus importante à faire valoir leurs droits que pour les hommes.

Plus de 1200

ETP nécessaires d'ici 2030
En conséquence, un accroissement des besoins dans les différentes professions liées à la dépendance

Selon l'INSEE, si les tendances démographiques actuelles se poursuivent, la Manche compterait, en 2030, **29 000 seniors de plus qu'en 2019, dont 3 800 personnes âgées dépendantes supplémentaires.** La prise en charge de ce public relèverait probablement surtout des services à domicile, au regard du nombre de personnes et des tendances actuelles en termes d'ouvertures de places en établissements.

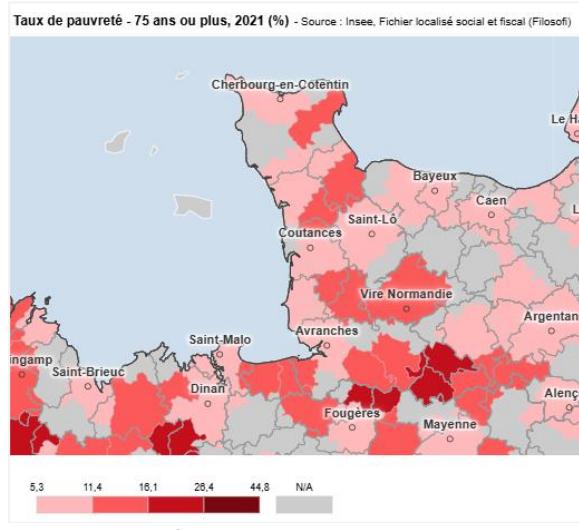
En 2019, dans la Manche, il est estimé que l'accompagnement des personnes âgées dépendantes mobilise 8 860 emplois à temps plein (fonctions administratives, médico-sociales et sanitaires). Au regard de l'évolution prévisionnelle du nombre de personnes âgées dépendantes, leur prise en charge à la fois à domicile et en hébergement nécessiterait donc des embauches en nombre dans le secteur du soin et de l'accompagnement.

Une population âgée précaire et isolée

Si la Manche connaît le taux de pauvreté monétaire le plus bas de la région Normandie (11,4% en 2020) et est inférieur à la moyenne nationale (14,4%) on observe que la Manche est, avec l'Orne, le territoire normand **où la proportion de personnes âgées pauvres est la plus forte.**

Seules les aires urbaines échappent en partie à cette réalité étendue de précarité des personnes âgées. **Le taux de pauvreté des 75 ans et plus est en effet davantage localisé à l'est du département et dans les zones rurales,** notamment dans le Sud Manche où il est le plus

fort du département (12,9%). Le territoire compte en effet majoritairement des retraités issus du monde de l'agriculture ou de la pêche et qui bénéficient d'une retraite particulièrement faible.



Les seniors manchois sont également une **population isolée**, puisque **30% des personnes âgées du territoire vivent seules à domicile**. Ce pourcentage est à peine supérieur à la moyenne nationale (29%), mais semble, au sein du territoire, plus fort aux abords des pôles urbains (Granville, Coutances, Avranches).

Cet isolement peut être un des facteurs d'explication de la prévalence du suicide chez les personnes âgées dans la Manche. Le nombre moyen de suicides dans le département sur **la période 2017-2022** pour les personnes de plus de 65 ans est de **42 suicides par an**, ce chiffre atteint 51 en 2022. A titre de comparaison, ce chiffre était de 32 en moyenne pour les départements français, et de 40 pour les départements normands en 2022. La surmortalité liée au suicide pour les 75 ans et plus est supérieure à 45% pour la quasi-totalité du territoire manchois, ce qui représente une réelle atypie par rapport aux échelles régionale et nationale.

L'habitat inclusif et l'Aide à la Vie Partagée pour lutter contre l'isolement

Pour lutter contre l'isolement, une alternative proposée au tout-domicile et tout-établissement est **l'habitat inclusif**. Dans ce cadre, le Département de la Manche s'est engagé à soutenir le modèle en attribuant l'Aide à la Vie Partagée (AVP) à 18 projets du territoire. L'AVP peut être accordée aux personnes âgées à partir de 65 ans et aux personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap. La Manche est **le deuxième département normand qui accorde le plus d'AVP** (84 AVP PA et 85 AVP PH projetées sur la période 2024-2031).

Un taux de mortalité lié à l'alcool plus élevé dans la Manche qu'en Normandie, toutes tranches d'âge confondues

En Normandie, 1 259 décès en lien avec une consommation excessive d'alcool ont été recensés en moyenne chaque année entre 2009 et 2015. La région se place ainsi en 3^{ème} position des régions les plus touchées par la surmortalité liée à l'alcool. A noter qu'un décès sur deux liés à la consommation d'alcool est survenu après 65 ans.

Un taux de chute des personnes âgées supérieur à la moyenne

En parallèle, le département de **la Manche est le département où le nombre de chutes mortelles des plus de 65 ans est le plus important de la région Normandie (27,6 pour 1000)** et est quasiment deux fois supérieur à la moyenne nationale. Si le taux de chutes des personnes âgées de plus de 65 ans est élevé partout sur le territoire manchois, on observe par ailleurs un taux de chutes mortelles chez les seniors nettement supérieur dans le nord et le centre du territoire, comparativement au sud Manche.

Parmi les facteurs explicatifs de chute des personnes âgées se trouvent la dénutrition, la consommation d'alcool, l'inactivité physique, les troubles de la vue et de l'audition, ou encore l'inadaptation des habitations. Les entretiens menés lors de la partie diagnostic confirment que la Manche est concernée par une vétusté généralisée

65,6% part des ménages seniors pauvres vivant dans un logement construit avant 1970

de ses logements. Les logements anciens sont fréquemment inadaptés à la perte d'autonomie et non-sécurisés pour des seniors. Or, dans la Manche, les deux tiers **des ménages seniors pauvres occupent des logements construits avant 1970.** Ce taux varie au niveau infraterritorial, et est plus faible dans les EPCI les plus urbains. L'habitat de ces ménages nécessite des travaux d'adaptation en prévention des risques de chutes d'autant plus importants et coûteux.

Analyse socio-démographique des personnes en situation de handicap

Au 31 décembre 2024, 51 805 habitants de la Manche avaient au moins un droit ouvert auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), soit un taux de 104 pour 1000 habitants. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale : on compte, à cette échelle, un taux de 89 bénéficiaires MDPH pour 1000 habitants fin 2022.

Les cartes mobilité inclusion (CMI), la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) sont les droits les plus fréquemment ouverts par la MDPH de la Manche.

Dans le cadre de l'analyse ci-dessous, il a été décidé de zoomer sur plusieurs indicateurs-clés : taux de bénéficiaires de l'AAH, de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), taux de scolarisation et d'emploi des personnes en situation de handicap de notre territoire.

Un taux d'allocataires de 20-64 ans de l'AAH plus élevé que sur le territoire national

15 332 bénéficiaires de l'AAH. La part des allocataires de l'AAH chez les 20-64 ans est de 4,5 % en 2022 soit 1 point de plus que la moyenne nationale et 0,4 points de plus que la moyenne régionale, selon la DREES. On observe une évolution fluctuante du taux d'allocataires de l'AAH dans le département de la Manche malgré une **tendance globale à la hausse** sur ces dernières années. Cette hausse semble majoritairement imputable aux deux tranches d'âge suivantes : les 55 – 59 ans et les 60 – 64 ans. Par ailleurs, on observe également une forte augmentation du nombre de bénéficiaires de l'AAH des 65 ans ou plus. A l'inverse, on observe

une baisse du nombre d'allocataires âgés de 40 à 54 ans entre 2016 et 2024.

On observe des disparités au sein du territoire avec **un taux plus élevé qu'ailleurs autour de certains pôles urbains** : Coutances, Carentan-les-Marais, Avranches, Granville et Saint-Hilaire du Harcouët (entre 6 et 7% des habitants de ces territoires). Cette atypie peut notamment être expliquée par la proximité avec les structures de soin et d'accueil, qui facilite l'accès à l'information et le dépôt d'un dossier de demande.

Un taux de bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) qui augmente de manière significative sur les dernières années

Au 31 décembre 2024, le département de la Manche comptait **3429 bénéficiaires de la PCH** et 491 bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP). Le nombre de bénéficiaires a considérablement augmenté ces dernières années ; est notamment en cause l'élargissement du périmètre de la PCH, avec la création récente de la PCH soutien à l'autonomie, de la PCH parentalité et des forfaits cécité, surdité et surdécécité. En ce qui concerne les bénéficiaires de la PCH de moins de 20 ans en particulier, le taux augmente de manière significative **avec une augmentation de 32% du nombre de bénéficiaires de cet âge entre 2022 et 2024.**

L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés : un taux d'emploi direct des travailleurs handicapés supérieur à la moyenne nationale

En 2021, d'après les données de la DREES, 3 481 travailleurs handicapés sont employés dans les 677 entreprises privées et publiques assujetties à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés dans la Manche. Cela correspond à un taux d'emploi direct de 4,1 % de l'ensemble des effectifs assujettis (en ETP), supérieur au taux régional (3,9%) et au taux national (3,5 %).

Un nombre d'enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) qui augmente de manière exponentielle sur le territoire mais qui s'inscrit dans la moyenne nationale

Dans la Manche, **2,4% des jeunes de moins de 20 ans bénéficient de l'AEEH au 31 décembre 2024**, ce qui est inférieur de 0,3% à la moyenne nationale.

2 580 jeunes de moins de 20 ans ayant un droit ouvert pour l'AEEH

Le nombre de bénéficiaires de l'AEEH augmente de façon exponentielle dans le Département de la Manche (+ 30% entre 2019 et 2024). Cette augmentation s'observe également à l'échelle nationale. D'après le rapport d'Evaluation des Politiques de Sécurité Sociale de la Sécurité sociale, **elle traduit trois phénomènes** : une meilleure détection du handicap ainsi qu'un développement des réponses socio-médicales apportées, des

pathologies désormais reconnues comme invalidantes (exemple des troubles de l'attention) et une meilleure reconnaissance du handicap chez les proches.

Une part importante des jeunes accompagnés en ESMS relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance dans la Manche

250 jeunes relevant de l'ASE sont accompagnés par des ESMS en 2018

Dans la Manche, fin 2018, 250 jeunes accompagnés par les structures médicosociales pour enfants ou adolescents handicapés bénéficiant d'une mesure d'aide sociale à l'enfance (ASE), **soit 16,8 % des jeunes suivis par des établissements et services** (vs 15,2% à l'échelle nationale). 80% de ces jeunes en situation de double vulnérabilité sont accueillis en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) ou au Centre Départemental de l'Enfance (CDE) de la Manche.

Pour ce qui concerne les jeunes accueillis par des assistants familiaux, **237 d'entre eux ont au moins un droit ouvert à la MDPH de la Manche**. Cela représente **25%** du total du nombre de jeunes accueillis par des assistants familiaux. 77% de ces jeunes ont une déficience intellectuelle ou un trouble du comportement.

L'état de l'offre sur le département, en quelques chiffres

Les établissements pour personnes âgées

73

EHPAD

6132

places en
hébergement
permanent
en EHPAD

31

résidences
autonomie

1286

logements
autorisés
en résidences
autonomie

Les services d'aide à domicile

28

SAAD

31

SSIAD

Les établissements et services pour enfants et adolescents en situation de handicap – compétence exclusive ARS



Le taux d'équipement pour cette offre s'élève à 12,8 pour 1000. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale (10,6 pour 1000) mais légèrement inférieur à la moyenne normande (13,2 pour 1000). A noter : **le taux d'équipement en Institut d'Education Motrice (IEM) et en Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) est bas comparativement au taux d'équipement en lien avec d'autres offres.**

Les établissements et services pour adultes en situation de handicap – compétences Département et ARS



Dans sa globalité, l'offre adulte semble significativement plus dense que l'offre à destination des enfants dans notre territoire. **Le taux d'équipement d'établissements et services adultes s'élève ainsi à 15,4 pour 1000, contre 13,1 pour 1000 à l'échelle régionale et même 10,5 pour 1000 au niveau national.** Il convient toutefois de noter que **les dispositifs suivants accusent un taux d'équipement inférieur à la moyenne nationale et/ou régionale :**

- **Maison d'accueil spécialisé (MAS) :** 1,6 pour mille dans la Manche, contre 0,9 à l'échelle nationale
- **Etablissements d'Accueil Médicalisé (EAM) :** 0,6 pour mille dans la Manche, contre 0,9 à l'échelle nationale ; 12 places sont autorisées et non installées dans la Manche

- **Etablissement d'accueil non médicalisé** : 3,1 pour mille dans notre territoire, contre 2,4 à l'échelle nationale ;
- **Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)** : 1,5 pour mille dans la Manche, contre 1,8 à l'échelle nationale. Le taux d'équipement Manche n'intègre pas les places d'alternative au domicile correspondant à du SAVS renforcé.

Les points d'information et de coordination



L'offre pour personnes âgées dans la Manche

L'offre médico-sociale à destination des personnes âgées sur le territoire de la Manche s'étoffe et se développe pour répondre aux besoins, à travers la création d'une nouvelle Résidence Autonomie d'ici à fin 2025 ou encore la création de nouveaux SAD aide (Auxi'life cote des Isles, Avranches services).

La Manche compte ainsi **au total début 2025** :

- **73 EHPAD et 6132 places avec hébergement autorisées** ;
- **30 résidences autonomie (une 31^e étant en cours d'ouverture sur Isigny-le-Buat) avec 1 286 logements autorisés** ;
- **28 SAAD et 31 SSIAD**.

Parmi les **73 EHPAD répertoriés**, **45% proposent de l'hébergement temporaire et 24% de l'accueil de jour**.

S'agissant de **l'hébergement temporaire**, la zone centre est moins bien dotée (26 places autorisées) que la zone nord (39 places) et la zone sud, qui en compte plus de deux fois plus que dans le centre (61 places).

L'offre **d'accueil de jour** est légèrement plus dense en zone sud (49 places autorisées) que dans le centre (39 places) et le nord (40 places).

Zoom sur l'offre Alzheimer

Sur les 73 EHPAD répertoriés, 24% ont un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA). 60% d'entre eux ont une unité Alzheimer dédiée.

Géographiquement, on observe une hétérogénéité de l'offre d'accueil dédiée aux personnes atteintes de troubles cognitifs sur le territoire notamment sur les EPCI Côte Ouest Centre Manche et Coutances Mer et Bocage.

L'offre complémentaire de logements pour répondre à la hausse de la demande

Au regard de la demande et des dossiers en attente pour l'intégration d'un ESMS, de **nouveaux formats voient le jour** avec les résidences services, logements privatifs pour personnes âgées associés à des services collectifs. Ces établissements relèvent de l'initiative privée et ne sont pas des établissements sociaux et médico-sociaux. Ils sont dédiés aux personnes âgées autonomes ne pouvant et/ou ne souhaitant plus vivre à leur domicile. Ne relevant pas de l'initiative publique, leur recensement est le fruit de recherches. A ce stade, 8 résidences services ont été identifiées sur le territoire manchois.

Le taux d'équipement pour personnes âgées : satisfaisant pour l'hébergement permanent, à développer pour l'offre temporaire/séquentielle

L'offre d'hébergement permanent pour les personnes âgées est globalement satisfaisante. Le taux d'équipement en places dans les EHPAD pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus s'élève ainsi à 94,7 pour 1000, contre 92,3 à l'échelle de la France entière, d'après la DREES. Ce taux d'équipement pour l'hébergement permanent **est même supérieur de 7 points à la moyenne nationale pour l'offre hors EHPAD** (résidences autonomie par exemple), avec 30,7 pour 1000 contre 23,6 pour mille dans le territoire national.

Concernant le taux d'équipement de **l'accueil de jour, il est en revanche dans la Manche trois fois inférieur à la moyenne nationale** (0,2 contre 0,6). Il existe par ailleurs des disparités locales d'accès à cette offre, détaillées ci-dessus.

L'offre pour personnes handicapées dans la Manche

L'offre médico-sociale pour adultes handicapés (20-59 ans)

En 2024, **l'offre d'accompagnement de compétence départementale pour adultes en situation de handicap dans la Manche compte 49 établissements et services**, qui proposent un total de 1803 places autorisées.

Le département étoffe son offre à destination des personnes en situation de handicap en créant de nouvelles places et dispositifs. Par exemple, en 2023 ont été créées **10 places en SAVS et 7 places en SAMSAH**. En lien avec l'ARS, un projet expérimental **d'Equipe Mobile d'Intervention à Domicile (EMID)** a vu le jour, afin de mieux accompagner les personnes en situation de handicap ayant une orientation MAS.

L'offre pour enfants et jeunes en situation de handicap

En 2022, l'offre d'accueil dans la Manche repose sur **33 établissements et services**, qui proposent un total de **1 325 places** pour les enfants et adolescents. Parmi ces places, on recense, à date, **116 jeunes adultes maintenus en établissements enfant au titre de l'amendement Creton**. Cette donnée est de nature à interroger ; elle est trois fois plus élevée que dans l'Orne et deux fois plus élevée que dans l'Eure.

Sur l'ensemble des places, **49% des places sont en Institut Médico-Educatif (IME)** et 35% en Services d'Education Spéciale et Soins A Domicile (SESSAD).

L'offre de scolarisation pour enfants en situation de handicap

A la rentrée 2022-2023, le Département compte **3401 élèves en situation de handicap scolarisés dans le Département**. Parmi eux **88% sont scolarisés en milieu ordinaire, et 12% en établissements spécialisés**. A la rentrée 2023, le département de la Manche comptait 32 classes ULIS dans les collèges.

L'offre de scolarisation dans la Manche à destination des élèves diagnostiqués « troubles du spectre autistique » repose sur :

- 2 Unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA), basées à Cherbourg-en-Cotentin et à Saint-Lô ;
- 1 Unité d'Enseignement en Elémentaire Autisme (UEEA) basée à Cherbourg-en-Cotentin ;
- 2 Dispositifs d'Auto-Régulation (DAR), portés par l'APEI Centre Manche et l'AAJD en lien avec des établissements scolaires.

LES AXES STRATEGIQUES

04

La **structuration du schéma** est le fruit d'un travail collaboratif, mené lors d'ateliers de concertations et qui a associé des professionnels de l'autonomie, des acteurs institutionnels et des usagers. Chacun des objectifs répond à un besoin de la personne accompagnée et les actions traduisent les ambitions du Département en terme de réponses à ces besoins.

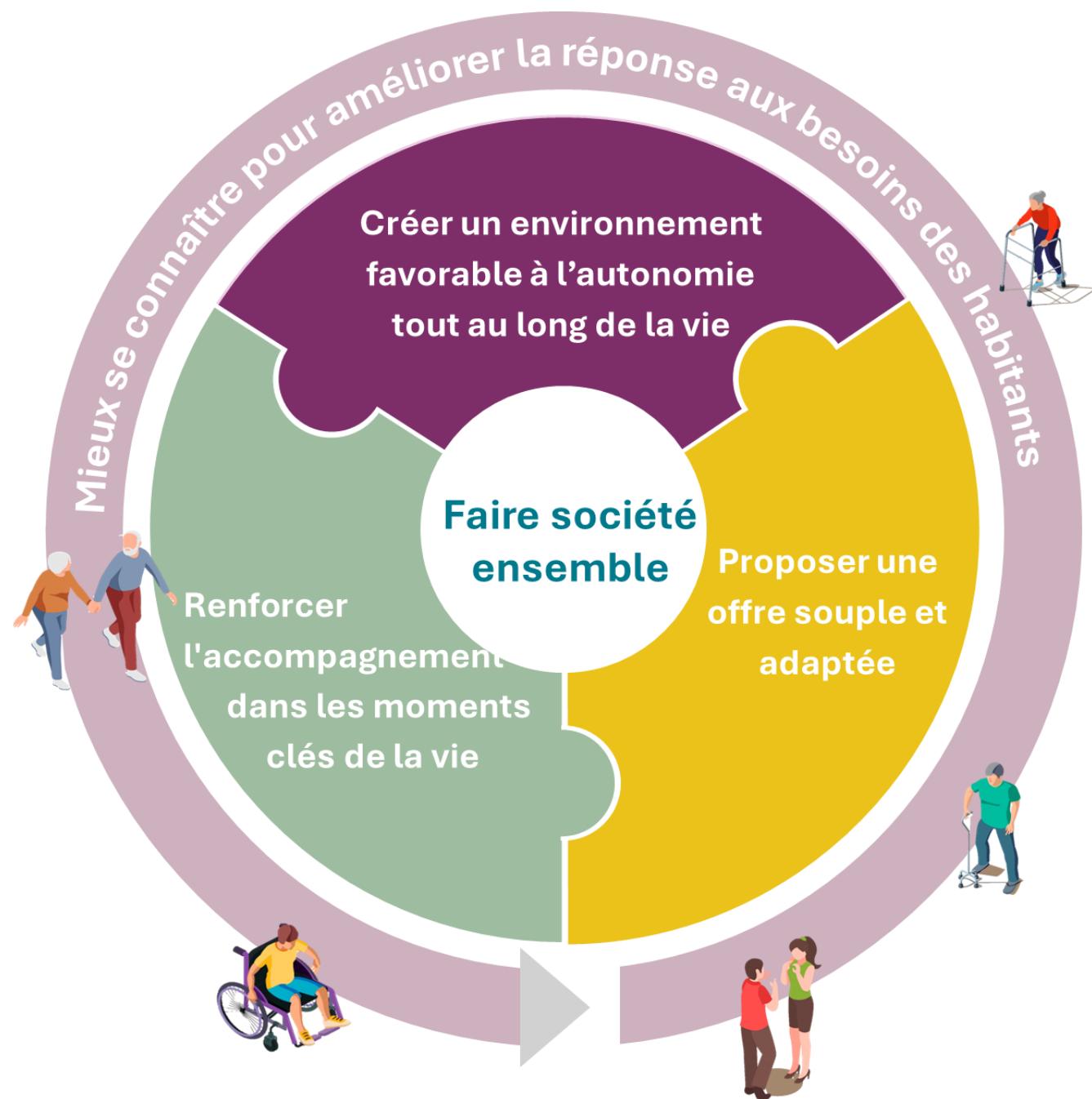


Les axes et orientations stratégiques

Le Schéma Autonomie s'articule autour de cinq axes complémentaires, conçus pour porter une vision globale et cohérente des politiques en faveur de l'autonomie.

Il comprend :

- un **axe socle (n°1)**, qui réaffirme les bases indispensables à une politique autonomie cohérente et qualitative ;
- trois **axes opérationnels (n°2, 3, 4)**, qui traduisent les priorités d'action en matière de prévention, d'accompagnement personnalisé et d'adaptation de l'offre, afin de répondre au plus près des besoins des personnes concernées ;
- un **axe transversal (n°5)**, garant d'une approche décloisonnée et collaborative entre les acteurs.



AXE 1

Faire société ensemble

Axe 1 - Faire société ensemble



Les objectifs

Les besoins des personnes

Les ambitions du

1
Impliquer les personnes

Être associées à la construction des politiques départementales

S'appuyer sur les organismes participatifs tels que le comité utilisateurs de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) et le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

2
Favoriser le lien social

Être entourées, liées aux autres et incluses dans la vie sociale

Développer les réseaux de bénévolat et, d'ici 2029, les projets d'habitat inclusif avec Aide à la Vie Partagée (AVP)

3
Changer le regard

Être pleinement intégrées dans la société et reconnues comme actrices à part entière

Mettre en place des actions de sensibilisation et donner de la visibilité sur les avancées de la démarche « **Territoire 100% inclusif** »

Objectif 1 : Impliquer systématiquement les personnes et leurs proches et représentants

Quel que soit l'âge ou le handicap, chacun a des besoins et des aspirations. Faire société ensemble, c'est reconnaître les personnes comme actrices à part entière des projets qui les concernent. Leur participation, ainsi que celle de leurs représentants, permet de construire des réponses plus justes, inclusives et adaptées aux réalités de chacun. Dans cette optique, la MDA a lancé en 2023 son **comité utilisateurs**. Ce comité permet de partager des expériences, proposer des idées, et participer à des groupes de travail pour améliorer les parcours et les démarches quotidiennes, dans un objectif de co-construction. Mais ce n'est pas le seul canal existant qui concourt à la participation des personnes et de leurs représentants :

- ▶ **Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)**, créé par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement et installé dans la Manche en 2016, dans le but de renforcer la participation des représentants des personnes à l'élaboration des politiques publiques relatives à l'autonomie.
- ▶ L'enquête en ligne « **Ma MDPH, mon avis** » lancée par la CNSA, permettant aux personnes d'exprimer leur avis sur la qualité de service de leur MDPH, mais encore trop peu connue donc trop peu utilisée dans notre territoire.



Pour qui ?

Les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et leurs représentants



Qui mobiliser ?

Le comité utilisateurs, la CDCA, les usagers et leurs représentants

Les actions et sous-actions :

1. Faire du comité utilisateurs un groupe d'expertise d'usages

- *En animant des commissions thématiques existantes avec pour objectif la simplification administrative et l'amélioration de l'accès à l'information des personnes*
- *En associant des membres lors de construction de projets de la MDA (porte ouverte, actions de sensibilisation, création d'outils de communication, etc.)*

Qui pilote ? Quand ?

MDA Dès 2025

2. Conforter l'animation du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) en le positionnant en véritable observatoire

- *En consultant systématiquement les membres sur la construction des documents programmatiques*
- *En animant des commissions dédiées en fonction de sujets prioritaires déterminés par les membres*

MDA Dès 2025

3. Expérimenter des formats innovants de consultation et de participation

- *En communiquant autour du portail « Ma MDPH, mon avis » et en exploitant les données collectées*
- *En associant les usagers via différents formats (micros-trottoirs, enquête flash, etc.) dans le cadre de l'impulsion de nouveaux projets (exemple : mise en œuvre du Service Public Départemental de l'Autonomie),*
- *En intégrant des personnes et de leurs représentants dans une gouvernance de suivi de schéma*

MDA Dès 2025

Quels indicateurs de suivi ?

- Nombre de projets intégrant une consultation directe des personnes concernées
- Nombre de membres dans les différentes instances consultatives
- Fréquence de mobilisation des instances représentatives
- Nombre de remontées sur la plateforme « Ma MDPH, mon avis »

Les plus-values attendues

- Valoriser l'expertise des personnes en les associant aux décisions
- Structurer un dialogue dynamique et régulier entre les différentes parties prenantes
- Renforcer la confiance entre les personnes, leurs représentants et le Département



Objectif 2 : Favoriser le lien social

Renforcer le lien social constitue un enjeu majeur pour lutter contre l'isolement, facteur aggravant de la perte d'autonomie et de la dégradation du bien-être, en particulier dans les territoires ruraux. Dans le Département de la Manche, ce défi est d'autant plus crucial que **42,2 % des personnes âgées de plus de 75 ans vivent seules à domicile** et sont susceptibles d'être confrontées à l'isolement relationnel.

Face à ce constat, l'objectif est clair : il convient de (re)créer des espaces d'échange, de solidarité et de proximité, de plusieurs manières. Cela implique la mise en œuvre d'actions concrètes et variées : encourager l'engagement bénévole et le volontariat sous diverses formes, créer des occasions de rencontre intergénérationnelles ou de voisinage, se saisir de certains leviers tels que l'habitat inclusif pour rompre l'isolement...



Pour qui ?

Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, en particulier les plus isolées



Qui mobiliser ?

Les CLIC, les SAG et autres comités, Unis-cité, Solidarité seniors, porteurs de projets d'habitat inclusif

Les actions et sous-actions :	Qui pilote ?	Quand ?
4. Encourager le volontariat au service du lien et de l'utilité sociale		
<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="206 1212 1089 1291"><i>En soutenant la structuration de réseaux de bénévoles, en lien avec les conventions avec les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)</i><li data-bbox="206 1298 1089 1358"><i>En incitant au recours aux services civiques auprès des populations (Exemples de programmes : Unis-cité, le programme Solidarité seniors)</i>	CLIC, MDA	2025
5. Renforcer et structurer l'offre d'habitat inclusif avec Aide à la Vie Partagée (AVP)	MDA, CFPPA	2026
<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="206 1439 1089 1500"><i>Vis-à-vis des habitats existants : en animant le réseau inter-porteurs de projets d'habitat inclusif avec Aide à la Vie Partagée</i><li data-bbox="206 1507 1089 1675"><i>Vis-à-vis des projets futurs : En réalisant une étude de faisabilité de l'ouverture de financements de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) pour des publics à besoins spécifiques (personnes atteintes de troubles cognitifs et de troubles du spectre autistique (TSA)), en lien avec la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) de l'habitat inclusif</i>		

Quels indicateurs de suivi ?

- Formalisation de la structuration du réseau de bénévolats et des indicateurs de suivis
 - Nombre de formations réalisées à destination des bénévoles
 - Nombre de projets d'habitat partagé intégrant des personnes isolées

Les plus-values attendues

- Créer autour des habitants un environnement relationnel qui soutienne durablement leur autonomie
 - Développer des projets ciblant en priorité les personnes à risque d'isolement
 - Mailler efficacement le territoire avec des réseaux de proximité



Objectif 3 : Changer le regard

Changer le regard porté sur le vieillissement, le handicap ou la perte d'autonomie est la **condition pour faire société, pour construire une société plus inclusive et solidaire**. Au-delà des réponses techniques ou médico-sociales, il s'agit de faire évoluer les représentations individuelles et collectives, souvent marquées par des stéréotypes ou des perceptions réductrices. Valoriser les capacités, reconnaître les parcours de vie, et promouvoir une approche fondée sur la dignité, la citoyenneté et la participation active sont autant de leviers pour favoriser l'inclusion et le mieux-vivre ensemble.

Le Département de la Manche, déjà engagé de longue date dans une dynamique inclusive reconnue par la démarche « Territoire 100% inclusif », poursuit avec détermination son ambition de changer le regard porté sur le handicap et la vulnérabilité.

Cet objectif s'inscrit dans une dynamique d'action à **double niveau** :

- **A l'échelle de la collectivité elle-même**, en veillant à intégrer pleinement cette ambition dans ses propres pratiques, notamment à travers des instances qu'elle pilote telles que le **Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)**, qui contribue à changer le regard et à renforcer le lien intergénérationnel
- **Auprès des partenaires**, en soutenant des actions de sensibilisation (expositions, formations, événements inclusifs, communication adaptée).



Pour qui ?

Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap



Qui mobiliser ?

Les directions du département, conseil départemental des jeunes, Education Nationale, France Travail, Gérontopôle, ORS-CREAL.....

Les actions et sous-actions :

Qui pilote ? Quand ?

6. S'assurer de l'intégration d'un « réflexe inclusif » dans l'ensemble des politiques publiques du Département, à l'échelle de la collectivité

- En réalisant un bilan annuel synthétisant les actions inclusives déployées par chaque direction
- En déployant des actions avec le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) – sous réserve que celles-ci soient retenues comme priorité de leur mandature

MDA T1 2026

7. Auprès des partenaires, fournir une expertise thématique afin de sensibiliser et d'influer sur des projets de droit commun

- En améliorant la connaissance des enjeux et besoins :
 - En réalisant une étude conjointe ARS et Conseil Départemental et en lien avec l'ORS CREAL, pour objectiver les besoins et les écarts avec l'offre existante, et lever les freins rencontrés par les personnes
 - En partageant des bonnes pratiques et initiatives inspirantes
- En exploitant et diffusant les outils travaillés dans le cadre de la démarche « Territoire 100% inclusif » (Exemple : guide de modélisation d'une aire de jeux inclusive)

ARS T4 2026

CD

Les actions et sous-actions :

8. Permettre à chacun de trouver sa place dans un territoire accessible pour tous

- *En renforçant le recrutement des personnes en situation de handicap :*
 - *En facilitant leur maintien dans l'emploi*
 - *En anticipant au mieux les ruptures de parcours dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Plein emploi*
- *En poursuivant la dynamique partenariale autour de l'école inclusive :*
 - *En déployant le Livret de Parcours Inclusif (LPI)*
 - *En sensibilisant et formant les agents de l'Education Nationale*
 - *En s'articulant à l'échelle de la collectivité (direction collèges jeunesse et sports, direction du patrimoine départemental) et avec les partenaires*
- *En démocratisant l'accès à la culture, et au sport et à la citoyenneté : meilleure connaissance des initiatives et des projets, contribution à l'élaboration et au suivi des schémas directeurs des autres directions, etc.*
- *En facilitant l'accès à la santé, via la complétude du baromètre Handifaction*

9. Impulser des actions pour changer le regard sur le vieillissement et le handicap

- *En organisant des événements concourant à cet objectif (Exemples : portes ouvertes de la MDA, conférences...)*
- *En contribuant à des actions portées par les partenaires (Exemples : Silver day, journées dédiées, etc.)*

Qui pilote ? Quand ?

MDA Dès 2025

Réseau pour
l'emploi

Département 2025
EN

Département 2025

MDA, CPAM 2025

MDA,
partenaires 2025

Quels indicateurs de suivi ?

- Nombre de projets par rapport auxquels les partenaires font appel à la collectivité
- Réalisation d'un bilan annuel des actions inclusives réalisées dans le cadre des politiques départementales
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées

Les plus-values attendues

- Déconstruire les stéréotypes à toutes les échelles pour créer un environnement inclusif
- Mobiliser l'ensemble de l'écosystème et les habitants, adultes comme enfants, entreprises, collectivités, associations, institutions
- Montrer que le handicap et la perte d'autonomie liée à l'âge est l'affaire de tous



02

AXE 2

Créer un environnement favorable à l'autonomie tout au long de la vie

02

Axe 2 - Créer un environnement favorable à l'autonomie tout au long de la vie



Les objectifs

Les besoins des personnes

Les ambitions du Département

1

Déployer une stratégie ambitieuse de prévention

Rester autonomes le plus longtemps possible

Repérer et essaimer les initiatives locales efficaces en matière de prévention et renforcer le rôle des CLIC comme animateurs territoriaux

2

Repérer précocement les fragilités

Être accompagnées dès les premiers signes de perte d'autonomie et de vulnérabilité

Déployer le programme de prévention de la perte d'autonomie ICOPE, et aller au-devant des publics isolés

3

Concourir au maintien à domicile

Rester chez soi en toute sécurité et dans un logement adapté

Soutenir l'aide humaine à domicile sous toutes ses formes (SAD, emploi direct) mais également **le déploiement des aides techniques**

4

Développer une offre d'habitats intermédiaires

Bénéficier d'un logement adapté à leurs besoins et situations spécifiques

Mettre en lumière et soutenir les formes d'habitat alternatives et moins connues (cohabitation intergénérationnelle, accueil familial)

Axe 2 - Créer un environnement favorable à l'autonomie tout au long de la vie

Les objectifs

Les besoins des personnes

Les ambitions du Département

5

Améliorer
l'accompagnement et le soutien des aidants

Se sentir soutenues et accompagnées en tant qu'aidantes

Structurer un réseau d'acteurs de proximité et proposer des ressources concrètes et accessibles appuyant les aidants dans leurs pratiques au quotidien



AXE 2 - Créer un environnement favorable à l'autonomie tout au long de la vie

Dans un contexte de vieillissement accéléré de la population à l'horizon 2030 (+ 34,5% entre 2024 et 2030 des plus de 75 ans dans la Manche), la préservation de l'autonomie constitue une priorité majeure pour le Département. Créer un environnement favorable à l'autonomie, c'est avoir une vision transversale de l'ensemble des conditions à réunir pour rester en bonne santé à son domicile le plus longtemps possible, et aussi longtemps que les personnes le souhaitent.

Au-delà même d'actions ciblant strictement les personnes âgées et en situation de handicap, la reconnaissance du rôle des proches et des professionnels de l'accompagnement, ainsi que l'attention portée à leur qualité de vie au travail, sont autant de leviers pour permettre à chacun de vivre dans un cadre sécurisé, adapté, et vecteur de lien social.

Contexte

Afin de répondre aux **besoins évolutifs** des personnes à **chaque étape de leur vie**, cet axe a été conçu comme un véritable parcours. De la prévention précoce des fragilités, au soutien des aidants, en passant par le maintien à domicile et le développement d'habitats adaptés, cet engagement global se décline en six actions majeures, portées par une volonté forte d'agir au plus près des réalités des personnes.



Pour ce faire, le Département entend déployer une stratégie ambitieuse de prévention en s'appuyant sur les différents acteurs du territoire **[Objectif 1]**. Cette dynamique vise à favoriser l'autonomie et à renforcer la capacité d'agir des publics, en particulier les plus vulnérables. Elle s'accompagne d'une attention particulière portée au repérage précoce des fragilités **[Objectif 2]**, afin de détecter rapidement les situations à risque et d'engager des réponses adaptées avant que les difficultés ne s'installent.

Dans la continuité de cette approche préventive et de sécurisation des parcours, le Département agit également pour concourir au maintien à domicile **[Objectif 3]**. En structurant l'offre d'aide à domicile et en favorisant l'aménagement des logements, le Département entend permettre aux personnes en perte d'autonomie de vivre chez elles dans les meilleures conditions possibles. Lorsque le maintien à domicile n'est pas possible ou souhaité par les personnes, le Département s'engage à soutenir le développement d'une offre alternative, comme la cohabitation intergénérationnelle ou l'accueil familial, offrant ainsi aux personnes un cadre souple et favorable à l'autonomie **[Objectif 4]**.

En parallèle, le soutien aux aidants familiaux constitue un levier indispensable pour garantir l'autonomie tout au long de la vie. Présents au quotidien auprès de leurs proches, les aidants jouent un rôle déterminant, mais peuvent eux-mêmes être confrontés à des risques d'isolement ou d'épuisement s'ils ne sont pas suffisamment accompagnés **[Objectif 5]**.

Objectif 1 : Déployer une stratégie ambitieuse de prévention

Déployer **une stratégie de prévention est l'une des clés pour préserver l'autonomie des personnes**, tout au long de leur parcours de vie. Dans un contexte de vieillissement accéléré de la population, la prévention devient un levier essentiel pour préserver la qualité de vie et retarder l'entrée dans la dépendance.

Le Département de la Manche affirme, à travers ce schéma, sa volonté de renforcer une politique de prévention structurée et innovante. Cette stratégie repose sur un **repérage rigoureux des actions efficaces**, leur diffusion à l'échelle du territoire, une coordination renforcée avec les acteurs de proximité et une animation territoriale adaptée.

Elle vise également à **conforter le rôle des structures locales** et notamment de la Conférence Territoriale de l'Autonomie (CTA), instance pilote du Service Public Départemental de l'Autonomie et de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) et à **s'appuyer sur les dispositifs déjà existants** tels que le Centre de Ressources et de Preuves, porté par la CNSA, et dédié à la prévention de la perte d'Autonomie.



Pour qui ?

Qui mobiliser ?

Les personnes âgées, les CLIC, SAG, porteurs de projets, personnes en situation de résidences autonomie handicap

Les actions et sous-actions :

1. Dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Autonomie (CTA), repérer et essaimer sur le territoire les actions probantes

Repérage des actions probantes :

- En menant des analyses approfondies, qualitative et quantitative, des bilans des actions financées ;
- En se saisissant des outils du centre de ressources et de preuves de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)

Essaimage des actions probantes :

- En s'appuyant sur le rôle pivot des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) pour concourir à leur émergence au local ;
- En introduisant des orientations en lien avec les besoins identifiés dans les cahiers des charges des appels à projets ;
- En finançant de manière pluriannuelle les projets repérés comme probants.

2. Animer la convention pluriannuelle Département - CLIC

- En ajustant les attendus en matière de prévention dans le cadre des réunions pluriannuelles associant le Département et les Présidents de CLIC et via la déclinaison opérationnelle en Inter-CLIC

Qui pilote ? Quand ?

CFPPA 2025

CFPPA, 2026
CLIC

MDA 2026

Qui pilote ? Quand ?

Les actions et sous-actions :

3. Renforcer le positionnement des résidences autonomie en tant qu'actrices de proximité en matière de prévention

- *En poursuivant l'animation du réseau inter-résidences autonomie (réunion annuelle Département-gestionnaires)*
- *En accompagnant les gestionnaires au long cours, en complément des réseaux locaux animés par les CLIC*

MDA

2025

4. S'appuyer sur un panel d'outils innovants à destination des personnes et des professionnels

- *En finançant et en mettant à disposition des équipements de prévention*
- *En organisant des temps d'animations collectives*

MDA

2027

Quels indicateurs de suivi ?

- Nombre de projets pluriannuels financés au terme de la période couverte par le schéma
- Nombre de projets de prévention financés traitant des thématiques clés identifiées
- Nombre d'outils innovants acquis, fréquence d'utilisation et nombre d'utilisateurs

Les plus-values attendues



- Ancrer la prévention comme un réflexe partagé à tous les âges de la vie
- Retarder l'entrée en dépendance des personnes âgées du territoire
- Multiplier les acteurs locaux positionnés sur des enjeux de prévention (SAG, CLIC, associations, résidences autonomie...)
- Multiplier les outils et canaux permettant de mener une action de prévention

Objectif 2 : Repérer précocement les fragilités

Lorsque les actions de prévention mises en place ne suffisent pas à retarder ou empêcher l'entrée en dépendance, le repérage précoce des fragilités s'impose comme une étape primordiale.

Ce repérage peut s'opérer dans les lieux traditionnels d'accueil et d'accompagnement du public en perte d'autonomie. Néanmoins, le public concerné ne peut ou ne veut pas toujours se déplacer. Il n'est parfois pas conscient des premiers signaux d'alerte, ce qui ne l'incite pas à faire le pas pour s'inscrire dans un parcours d'accompagnement. Pour ces cas de figure, il convient de mettre en place diverses stratégies de « aller vers ».

Cette détection peut se faire par le truchement d'outils nationaux et locaux d'observation déjà existants, et notamment :

- ▶ **Icope**, un programme de prévention élaboré par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), dont l'objectif est de repérer les premiers signes de perte d'autonomie via notamment un autodiagnostic. Le territoire du centre-Manche a expérimenté ce programme ; l'heure est désormais à la généralisation.
- ▶ **La convention pluriannuelle entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et le Département de la Manche**, prévoyant le signalement par les pompiers aux pôles d'action sociale (ex-CMS) en cas d'observation de situations de vulnérabilités lors d'une intervention.



Pour qui ?

Les personnes âgées encore peu dépendantes

Qui mobiliser ?

SDIS, DAC, conseillers numériques, PAS, ARS

Les actions et sous-actions :

Qui pilote ? Quand ?

5. Déployer le programme Icope sur l'ensemble du territoire

- En identifiant les bonnes pratiques sur la base de l'expérimentation menée dans le centre Manche pour les déployer à l'échelle départementale

MDA, ARS 2026

6. Renforcer la coordination avec les partenaires pour sécuriser les situations fragiles

- En incitant les centres de secours à effectivement signaler toute situation de vulnérabilité, et capitalisation sur les données remontées
- En poursuivant la dynamique engagée autour de la reconnaissance mutuelle des évaluations avec l'interrégime
- Densification des liens avec les équipes mobiles sanitaires
- En sécurisant les sorties d'hospitalisation en améliorant et homogénéisant l'articulation entre les pôles d'action sociale, les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC), les établissements de santé, la psychiatrie et les EHPAD

MDA / DAC 2026

7. Promouvoir des actions de détection des personnes vulnérables et d'accompagnement de ces publics

- En étudiant la faisabilité d'expérimenter le format d'un pôle d'action sociale itinérant sur le territoire pour faciliter l'accès aux droits
- En s'appuyant sur différents acteurs itinérants faisant de l'accompagnement de proximité, tels que les conseillers numériques du Département

DPAS 2027

Quels indicateurs de suivi ?

- Nombre de territoires ayant déployé ICOPE
- Nombre de fiches émises par les centres de secours auprès du Département pour le public en perte d'autonomie
- Réalisation d'une étude de faisabilité sur l'expérimentation d'un pôle d'action sociale itinérant

Les plus-values attendues

- Préserver l'autonomie plus longtemps possible et retarder les situations de dépendance
- Améliorer la coordination des acteurs en matière de repérage
- Combiner différentes stratégies de détection



Objectif 3 : Concourir au maintien à domicile

Au regard du vieillissement de la population, l'INSEE prévoit qu'il sera nécessaire **d'augmenter de 680 le nombre d'Équivalents Temps Plein (ETP)** pour l'accompagnement des personnes âgées dans la Manche, entre 2019 et 2030. Les personnes âgées dépendantes souhaitant désormais majoritairement rester chez elles, le maintien à domicile s'impose plus que jamais comme un des piliers des politiques d'autonomie. Cette tendance interroge donc la capacité collective à offrir des services à domicile accessibles, de qualité et adaptés aux besoins croissants.

La collectivité se doit toutefois de **créer ou de renforcer d'autres leviers complémentaires à l'aide humaine**, afin d'aboutir à une stratégie complète et multidimensionnelle au service du maintien à domicile.

Dans ce contexte, le Département affirme sa volonté, à travers les actions ci-dessous, de permettre à chacun de vivre chez soi le plus longtemps possible, dans des conditions de sécurité, de confort et de dignité, et toujours adaptées aux besoins et envies singuliers.



Pour qui ?

Les personnes âgées et en situation de handicap



Qui mobiliser ?

SAD, CRT, bailleurs sociaux, CLIC, FEPEM, opérateurs de téléassistance, ergothérapeutes

Qui pilote ? Quand ?

Les actions et sous-actions :

8. Structurer, soutenir et sécuriser l'aide à domicile

En ce qui concerne les Services à Domicile :

- *En mettant en œuvre la réforme des services autonomie, qui permet de garantir un maillage territorial et un niveau de prestation équitables*
- *En garantissant un accompagnement de qualité via l'attribution de la dotation complémentaire, ou du fonds mobilité*
- *Déploiement des centres de ressources territoriaux (CRT)*

En ce qui concerne l'emploi direct :

- *En renouvelant et suivant la convention avec la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM)*

MDA 2025

9. Renforcer l'information sur l'aménagement du logement

- *En recensant les acteurs et dispositifs, ainsi que les modalités de financement*
- *En co-construisant, avec les parties prenantes, des actions visant au repérage des signes de perte de l'autonomie et à la nécessité d'aménager son logement*

MDA 2026

Les actions et sous-actions :

Qui pilote ? Quand ?

10. Inciter au recours à la téléassistance

- *En étudiant la mise en œuvre d'une délégation de service public dédiée*
- *En communiquant massivement sur celle-ci une fois lancée*

MDA 2026

Quels indicateurs de suivi ?

- Nombre d'abonnés téléassistance auprès de l'opérateur retenu en début et fin de concession
- Nombre de visites dans les dispositifs d'information sur l'aménagement du logement
- Transformation effective des SAAD et des SSIAD en services autonomie
- Nombre d'appels de professionnels et de personnes concernées auprès de la FEPEM

Les plus-values attendues

- Respecter les choix de vie des personnes et leur permettre de rester à domicile
- Sécuriser les professionnels du secteur face aux évolutions réglementaires
- Consolider une offre d'aide humaine à domicile homogène et de qualité sur tout le territoire
- Diversifier les leviers concourant au maintien à domicile, en misant sur les aides techniques, l'aménagement du logement et la téléassistance



Objectif 4 : Développer une offre d'habitats intermédiaires

Entre le domicile traditionnel et les établissements médico-sociaux, **des formes d'habitat et d'accompagnement intermédiaires émergent**, offrant des alternatives souples, sécurisantes et adaptées. Parmi ces solutions, l'habitat intergénérationnel et l'accueil familial répondent à une demande des personnes souhaitant vivre dans un environnement à la fois **autonome et sécurisé**, tout en préservant les liens sociaux et la liberté de choix.

Actuellement, le Département de la Manche compte **113 agréments accueil familial et 124 places permanentes occupées dans ce cadre**. Ce modèle pouvant être bénéfique à plus d'un titre pour les personnes accueillies, il est essentiel de le mettre en avant et de le faire connaître davantage. Les accueillants, quant à eux, aspirent à davantage de reconnaissance ainsi qu'à la poursuite des actions collectives menées par le Département. Celles-ci ont pour but de rompre leur isolement et d'offrir un espace de partage de pratiques.

En parallèle, des **initiatives de cohabitation intergénérationnelle** voient le jour sur le territoire, parfois encouragées par des réseaux ou initiatives locales. Le CLIC du Coutançais, en lien avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), a ainsi contribué à la constitution de plusieurs binômes entre jeunes et seniors. A l'échelle de l'ensemble du territoire, **ce modèle reste toutefois méconnu et peut faire l'objet de craintes** ou d'idées reçues.



Pour qui ?

Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les accueillants familiaux



Qui mobiliser ?

Accueillants familiaux et leurs référents, les porteurs de projets, les réseaux de cohabitation intergénérationnelle, l'interrégime

Les actions et sous-actions :

11. Encourager la cohabitation intergénérationnelle

- *En souscrivant à une plateforme dédiée à la mise en relation des seniors et jeunes*

MDA 2026

12. Promouvoir l'accueil familial

- *En poursuivant le déploiement d'actions de communication sur le métier*
- *En organisant des sorties collectives accueillants/accueillis et de groupes d'analyses de pratiques*
- *En facilitant l'accès au répit : identification d'accueillants relais, mise à disposition d'une trame de fiche relais*
- *En valorisant les indemnités des accueillants*

MDA 2025

Quels indicateurs de suivi ?

- Nombre de binômes seniors-jeunes créés après mise en place de la plateforme
- Nombre d'accueillants/d'accueillis mobilisés lors des actions collectives mises en place par le Département

Les plus-values attendues

- Mettre en lumière les différentes alternatives au titre de l'habitat intermédiaire
- Sécuriser les dispositifs d'habitats intermédiaires pour en faire des solutions fiables et reconnues
- Réduire l'isolement des professionnels et des porteurs de projets en favorisant la création de liens et la vie en collectif



Objectif 5 : En amélioration l'accompagnement et le soutien des aidants

51% des aidants pour personnes âgées, en Région Normandie, estiment « ne pas se sentir entourés et soutenus »

(Etude ORS – CREA Normandie)

Familles, proches, voisins jouent un rôle crucial dans le maintien à domicile, parfois au prix de leur propre équilibre personnel et professionnel. L'objectif est d'apporter aux aidants des solutions concrètes pour préserver leur santé, prévenir l'isolement, faciliter leur engagement, et leur permettre de concilier leur rôle d'aidant avec leur vie personnelle et professionnelle. Si une offre se structure peu à peu dans le département, la collectivité souhaite, à travers ce schéma, les renforcer et finaliser le maillage du territoire.

Le Département entend structurer les actions existantes et en impulser de nouvelles pour mieux répondre aux besoins des aidants. À travers des actions d'information, de coordination et de reconnaissance, il s'agit de bâtir une réponse cohérente, lisible et accessible sur l'ensemble du territoire, y compris pour les agents départementaux concernés.



Pour qui ?

Les aidants



Qui mobiliser ?

Espaces Ressources Aidants, les employeurs, plateformes de répit

Les actions et sous-actions :

13. Structurer le maillage d'actions d'aide aux aidants

- En harmonisant et structurant l'offre, via un appui sur les Espaces Ressources Aidants financés par le Département et les plateformes de répit des EHPAD
- En mettant en place des actions découlant de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour renforcer l'accompagnement des aidants de personnes en situation de handicap

MDA/CD 2026

14. Soutenir les aidants dans leur parentalité et leur vie professionnelle

- En accompagnant familles et professionnels de la petite enfance, l'enfance-jeunesse et de la parentalité à travers la coordination départementale inclusion
- Mise en place et promotion d'une politique départementale d'accompagnement des personnes cumulant une activité professionnelle et celle d'aidant

Familles rurales 2026

15. Rendre lisible les espaces d'accueil pour les aidants et l'offre disponible

- Amélioration de l'information auprès des professionnels et des aidants via la réalisation d'un guide « Bons plans pour l'autonomie »
- Incitation à renseigner les projets sur « Maboussoleaidants »
- Sensibilisation des partenaires du territoire à l'existence de solutions de répit
- En déployant des démarches d'aller-vers les aidants

MDA 2026

Quels indicateurs de suivi ?

- Suivi du nombre d'actions de répits réalisés dans le cadre de l'AMI aidants auprès des personnes en situation de handicap
- Suivi de l'activité des ERA et des plateformes de répits
- Nombre d'actions manchoises référencées sur Maboussoleaidants

Les plus-values attendues

- Valoriser et reconnaître le rôle des aidants
- Structurer une offre homogène adressée à tous les aidants, quel que soit le profil de la personne accompagnée
- Rendre l'offre d'accompagnement lisible et accessible
- Faciliter la conciliation entre le rôle d'aidant et la vie personnelle et professionnelle



03

AXE 3



03

*Renforcer l'accompagnement
dans les moments clés de la vie*

Axe 3 - Renforcer l'accompagnement dans les moments clés de la vie



Les objectifs

Les besoins des personnes

Les ambitions du Département

1

Poursuivre la sécurisation des solutions apportées aux situations les plus complexes

Être soutenues et protégées tout au long du parcours de vie, quelle que soit la complexité de la situation

Mieux définir les rôles de chacun pour plus de clarté, et s'appuyer sur les situations suivies pour adapter l'offre aux besoins concrets

2

Sécuriser les solutions proposées aux personnes en situation de handicap vieillissantes

Être actrices de leur parcours en ayant une vue claire des choix disponibles

Animer un réseau de référents pour permettre une meilleure interconnaissance des acteurs

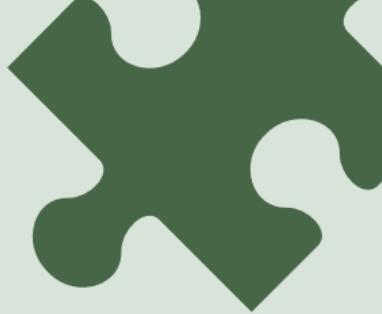
3

Renforcer le parcours des enfants à double vulnérabilité ASE et handicap

Avoir un accompagnement sécurisé, continu et personnalisé

Spécialiser certaines familles d'accueil de l'ASE avec un appui en formation et en logement, formaliser les articulations entre services (DPEEF/MDA), et impulser des mutualisations intra-sectorielles

Axe 3 - Renforcer l'accompagnement dans les moments clés de la vie



Les objectifs

Les besoins des personnes

Les ambitions du Département

4
Améliorer le parcours des personnes atteintes de troubles cognitifs

Bénéficier d'un accompagnement continu et adapté à l'évolution des troubles cognitifs

Créer un réseau de référents pour mieux informer les professionnels, et développer une nouvelle offre d'accueil

5
Suivre en proximité et sécuriser le passage en structure adulte

Être accompagnées dans un environnement structurant et adapté aux spécificités

Répondre à un engagement « Zéro jeunes en situation d'amendement « CRETON » (de compétence départementale ou conjointe) d'ici la fin du schéma



Axe 3 - Renforcer l'accompagnement dans les moments clés de la vie

Définition

Le parcours de vie implique la **prise en compte des étapes successives de la vie d'une personne, ainsi que des différentes dimensions de sa situation à un moment donné** (autonomie, santé, environnement social, ressources, etc.). Il repose sur un accompagnement global, fondé sur une évaluation personnalisée et évolutive, mobilisant des intervenants multiples et une coordination entre acteurs.



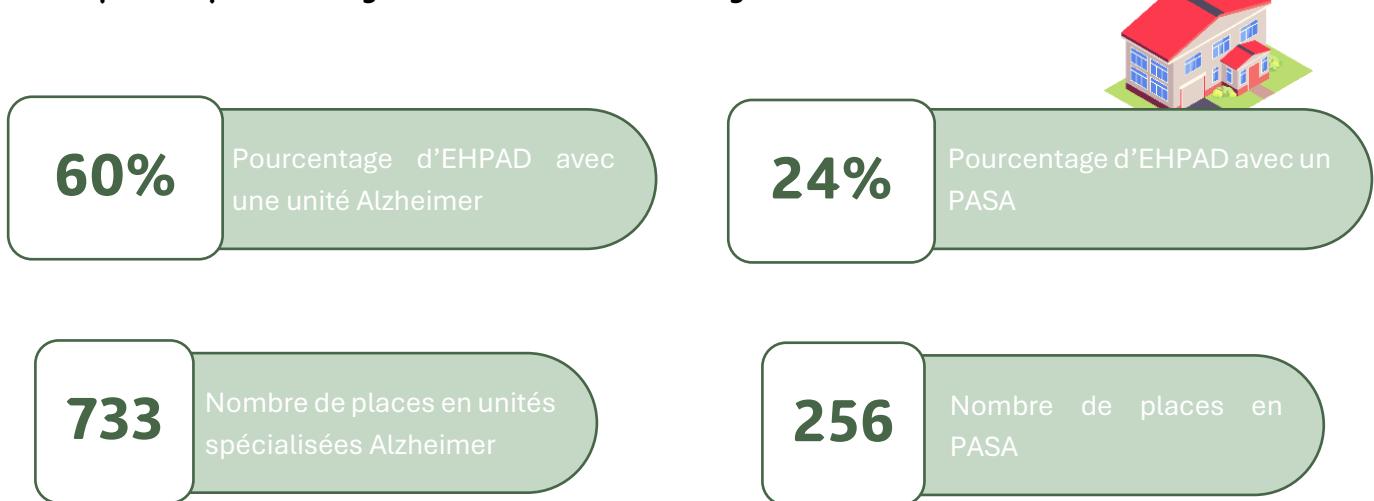
L'enjeu est de **garantir un parcours de vie fluide, sécurisé et adapté**, qui répond aux besoins et aux choix de la personne tout au long de son évolution. Cette approche est essentielle pour les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, en cohérence avec les orientations du cadre législatif, telles que celles définies par la loi du 11 février 2005 [Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées] ou encore la loi du 28 décembre 2015, relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement. Ces textes fondamentaux réaffirment l'importance de garantir à chaque personne accompagnée, un parcours fluidifié, individualisé et choisi par la personne.

Contexte

Garantir une fluidité de parcours des personnes atteintes de troubles cognitifs

Le Département de la Manche connaît une augmentation significative de la dépendance chez les personnes âgées qui s'accompagne d'une **part importante de personnes atteintes de troubles cognitifs**. Conscient de ces enjeux, le Département affirme son rôle moteur en matière d'accompagnement des personnes âgées, en soutenant le développement d'une offre spécifique pour les troubles cognitifs.

L'offre pour les personnes âgées atteintes de troubles cognitifs



Dans le cadre des travaux liés à la construction du Schéma Départemental de l'Autonomie, des représentants du secteur associatif ainsi que des professionnels experts de la pathologie ont été rencontrés et ont exprimé les besoins et enjeux propres à ce parcours sur le territoire de la Manche. Certains des besoins sont identifiés comme plus génériques et traités dans d'autres parties comme la coordination entre professionnels ou l'opportunité de l'engagement bénévole par exemple. D'autres, plus ciblés, se dégagent ici.



Les besoins suivants ont été identifiés sur le parcours des troubles cognitifs :

- Mieux outiller les professionnels pour leur permettre de développer des réflexes adaptés notamment face à des situations d'agressivité.
- Mieux encadrer et accompagner l'annonce du diagnostic, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé.
- Renforcer la formation des intervenants à domicile sur les troubles cognitifs.

Ces constats soulignent l'importance de renforcer les expertises, tout en structurant des parcours plus lisibles et mieux coordonnés.

Une offre sécurisée pour les personnes handicapées vieillissantes

Les personnes en situation de handicap, après la cinquantaine, peuvent rencontrer des problématiques spécifiques : vieillissement précoce faute d'un accompagnement anticipé, difficulté à s'inscrire dans un parcours de prévention dédié, non-adéquation de l'offre médico-sociale existante.

Conscient de ces besoins, le Département de la Manche a activé plusieurs leviers, tels que le financement d'actions de prévention ou de lien social par le truchement de la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA). Ce sont ainsi plus de 30 000 € qui ont récemment été mobilisés pour des actions ciblées, telles que le forum « Bienvenue à la retraite » organisé par l'AGAPEI pour les anciens travailleurs d'ESAT, ou encore des ateliers artistiques pour PHV en accueil familial dans le nord du département. Ces projets illustrent la volonté du territoire d'offrir des environnements de vie inclusifs et sécurisés. À travers ce nouveau Schéma, le Département souhaite plus spécifiquement assurer un accompagnement précoce et adapté des personnes handicapées vieillissantes et de leurs proches.

En croisant ces enjeux et en s'appuyant sur les dynamiques locales, le Département entend répondre d'une manière adaptée aux besoins de **l'ensemble des publics cibles quels que soient leurs besoins et spécificités**. Cela implique notamment une vigilance renforcée face à l'ensemble des situations les plus délicates **[Objectif 1]**, une meilleure capacité à accompagner les personnes en situation de handicap vieillissantes à domicile **[Objectif 2]**, ainsi qu'un soutien adapté aux jeunes en situation de handicap et suivis par l'ASE **[Objectif 3]**. Il s'agit également de proposer un accompagnement complet et gradué aux personnes présentant des troubles cognitifs **[Objectif 4]**. Enfin, un suivi de proximité, ainsi qu'une offre plus complète, sont indispensables pour sécuriser le passage d'une structure enfant vers une structure adulte, et ainsi garantir une continuité dans l'accompagnement **[Objectif 5]**.

Objectif 1 : Poursuivre la sécurisation des solutions apportées aux situations les plus complexes

Dans un contexte où les parcours de vie deviennent de plus en plus fragmentés et multidimensionnels, le décloisonnement des réponses institutionnelles s'impose comme un levier central. Les dispositifs existants, parfois perçus comme trop segmentés ou rigides, peinent à répondre efficacement aux situations les plus complexes.

Ce constat appelle une évolution vers des **modalités d'accompagnement plus globales, coordonnées et adaptables**. Il est donc indispensable de construire des réponses modulables favorisant l'articulation entre les secteurs sanitaire, médico-social, social et éducatif, pour garantir une prise en charge continue, cohérente et centrée sur les besoins réels des personnes concernées.



Pour qui ?

Personnes en situation de handicap et personnes âgées



Qui mobiliser ?

DAC, C360, RAPT

Les actions et sous-actions :

1. Préciser et rendre visible le « qui fait quoi » entre partenaires

- Formalisation d'une cartographie des acteurs, des périmètres d'intervention et des modalités d'articulation

Qui pilote ?

MDA

Quand ?

2027

2. Réaliser une analyse partagée des situations de rupture : Dispositif d'appui à la coordination (DAC)/ Communauté 360/Réponse accompagnée pour tous (RAPT) pour identifier les axes d'amélioration continue

- Organisation d'un bilan annuel dans le cadre du pilotage du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA), avec les partenaires (Dispositif d'Appui à la Coordination, Communauté 360, Réponse Accompagnée Pour Tous)

CTA

2026

Quels indicateurs de suivi ?

- Réalisation d'une cartographie des périmètres d'intervention des acteurs
- Nombre de situations complexes suivies par chaque dispositif
- Bilan annuel formalisé

Les plus-values attendues

- Garantir une réponse adaptée pour tous, quel que soit le parcours et les besoins



Objectif 2 : Sécuriser le repérage des personnes en situation de handicap vieillissantes à domicile

Pour les personnes en situation de handicap vieillissantes (PHV), l'anticipation des besoins, le repérage des fragilités émergentes et la continuité des accompagnements représentent des enjeux majeurs pour préserver leur autonomie. Ces trajectoires singulières, souvent marquées par un vieillissement précoce, appellent à des réponses spécifiques, pensées dans une logique de parcours. Conscient de ces besoins, le **Département de la Manche s'engage dans une démarche volontariste.**



Pour qui ?

Professionnels du secteur, personnes âgées, personnes handicapées, aidants



Qui mobiliser ?

ESMS du handicap, acteurs du médico-social PA et PH

Les actions et sous-actions :

Qui pilote ? Quand ?

3. Engager une démarche d'aller-vers les personnes en situation de handicap à domicile

- *Organisation d'une rencontre à domicile pour les personnes en situation de handicap de plus de 50 ans afin de repérer les fragilités et informer des solutions de répits*

MDA 2027

4. Développer un réseau de référents dans les structures médico-sociales du handicap et personnes âgées

- *Animation d'un réseau de référents avec l'identification d'un référent dédié par établissement médico-social du secteur du handicap, et des personnes âgées*
- *Mise en place d'une stratégie de communication sur l'offre disponible auprès de l'ensemble des acteurs pour permettre aux personnes en situation de handicap de réaliser un choix éclairé de leurs lieux de vie*
- *Développement des formations communes sur les spécificités d'accompagnement de ces différents publics*

MDA 2026

Quels indicateurs de suivi ?

- Suivi annuel du nombre de courriers adressés
- Cartographie des référents
- Nombre de rencontres réalisées
- Nombre de formations réalisées

Les plus-values attendues

- Anticiper les besoins spécifiques des personnes handicapées vieillissantes
- Coordonner les acteurs du handicap et du secteur des personnes âgées pour garantir une prise en charge harmonisée
- Renforcer les compétences et connaissances des professionnels aux spécificités de ces publics



Objectif 3 : Renforcer le parcours des personnes à double vulnérabilité ASE et handicap

Les jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et en situation de handicap se trouvent confrontés à une double vulnérabilité qui complexifie considérablement leur accompagnement. Ces parcours, souvent fragiles et marqués par des ruptures potentielles, nécessitent une coordination renforcée entre les multiples acteurs concernés ainsi qu'un soutien adapté à leurs besoins spécifiques. L'objectif est d'assurer un accompagnement sécurisé, continu et véritablement personnalisé, garantissant une trajectoire stable et favorisant leur inclusion sociale, leur autonomie et leur bien-être global. Le Département s'est déjà engagé dans cette dynamique avec l'élaboration d'une feuille de route commune entre la Maison Départementale de l'autonomie (MDA) et l'ASE, ainsi que le lancement d'un parcours d'insertion « jeunes majeurs ».

Fort de ces avancées, le Département souhaite **poursuivre et renforcer ces actions**, afin d'améliorer encore la qualité et la continuité de l'accompagnement des jeunes à double vulnérabilité ASE et handicap.



Pour qui ?

Jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance et disposant d'un droit MDPH



Qui mobiliser ?

IME, ESMS enfants de l'ASE, ARS, Département

Les actions et sous-actions :

Qui pilote ? Quand ?

6. Etudier la spécialisation de certaines familles d'accueil ASE pour les jeunes en situation handicap

- *Identification du nombre de familles concernées*
- *Structuration de la spécialisation, et des modalités de soutien : adaptation logements, formation, lien avec les ESMS ressources, éligibilité PCH pour les familles concernées*

MDA, DPEEF 2025

7. Améliorer et sécuriser l'accueil et l'accompagnement des jeunes en situation de handicap relevant de l'ASE

- *Renforcement de la collaboration entre directions :*
 - *Formalisation des modalités de collaboration : création d'outils, échanges réguliers entre directions*
 - *Identification des modalités de partage de données sécurisées*
- *Mise en œuvre des temps de régulation établissements – territoires - assistants familiaux*
- *Mise en place d'un suivi de l'évolution du nombre de situations dans une démarche de sécurisation et de repérage des situations*

MDA, DPEEF 2025

8. Construire un projet unique et personnalisé d'accompagnement, dans le cadre du parcours jeunes majeurs

- *Identification du nombre de situations de jeunes de plus de 16 ans relevant de l'ASE et d'un ESMS enfant*
- *Identification des pratiques actuelles des IME en matière d'autonomie (Exemples : grille d'autonomie, travail sur autonomie résidentielle, professionnelle, etc.) et des outils (Exemple : logements autonomes).*
- *Identification des outils et pilotes du projet d'accompagnement pour anticiper et sécuriser en identifiant les outils et pilote du projet d'accompagnement et les possibilités de mutualisation entre les secteurs de l'autonomie, de l'enfance et de l'insertion*

DIE/MDA 2026

DPEEF

Quels indicateurs de suivi ?

- Nombre de familles d'accueil spécialisées, suivi annuel des formations réalisées, et du recours aux fonctions ressources
- Formalisation d'un parcours

Les plus-values attendues

- *Eviter les ruptures de parcours*
- *Professionnaliser et améliorer la prise en charge des jeunes handicapés relevant de l'ASE*



Objectif 4 : Améliorer le parcours des personnes atteintes de troubles cognitifs

Le Département de la Manche connaît une augmentation significative de la dépendance chez les personnes âgées qui s'accompagne d'une part importante de personnes atteintes de troubles cognitifs. Conscient de ces enjeux, le Département a peu à peu soutenu le **développement d'une offre spécifique pour les personnes porteuses de troubles cognitifs** :

- ▶ 60% des EHPAD du territoire disposent d'une unité Alzheimer
- ▶ 733 places autorisées en unités spécialisées Alzheimer
- ▶ 24% des EHPAD disposent d'un PASA (pôle d'activités et de soins adaptés)
- ▶ 256 places en PASA

Désormais, l'objectif pour le Département est de structurer un parcours plus lisible, plus coordonné, et mieux outillé pour les personnes concernées et leurs aidants. Pour y parvenir, plusieurs leviers sont mobilisés : **repérage précoce, diffusion de l'information, montée en compétences** des professionnels sur les spécificités des troubles cognitifs, **développement d'une offre adaptée d'accueil, et mise en place d'une coordination entre acteurs**.



Pour qui ?

Personnes atteintes de troubles cognitifs



Qui mobiliser ?

Médecins généralistes, EHPAD, UCC, ESA, EMA, Equipes mobiles, services autonomie, hôpitaux, DAC, infirmiers libéraux, neuropsychologues

Les actions et sous-actions :

Quand ?

9. Améliorer le repérage des situations et la prévention

- *Mise en visibilité du programme ICOPE*
- *Organisation d'actions de formations auprès des référents autonomie du Département mutualisés avec d'autres acteurs du territoire*
- *Développement d'actions de prévention pour ces publics via les appels à projets de la commission des financeurs de prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)*
- *Promotion des interventions non médicamenteuses*

MDA 2026

ARS

CFPPA

10. Dans le cadre de l'orientation, améliorer la transmission des ressources existantes

- *Création d'une page dédiée sur manche.fr*
- *Constitution d'un répertoire des ressources sur le territoire*
- *Mise en visibilité des outils existants (Centre Ressources en Psychogériatrie et Psychiatrie de la Personne âgée (CR3PA) boîte à outils, guide de signalements...)*
- *Renforcement de la communication auprès des professionnels et des aidants (guide « bons plans autonomie ») en s'appuyant sur les pôles d'action sociale*

MDA 2027

PAS

11. Garantir la qualité d'accompagnement par la formation des professionnels

- *Systématisation des formations réalisées sur les troubles cognitifs et le recours aux thérapies non médicamenteuses, suivi dans le cadre des échanges avec les services autonomie et les EHPAD*
- *Organisation de formations partagées et d'actions de sensibilisation*

MDA 2026

Les actions et sous-actions :

Qui pilote ? Quand ?

12. Développer une offre adaptée

- *Création de places d'accueil de jour et d'accueil de nuit*
 - *Renfort de l'offre d'habitats inclusifs et d'habitats partagés*
 - *Adaptation du bâti aux besoins spécifiques*
 - *Analyse du taux de pression de l'offre pour ces publics en EHPAD*

MDA
ARS
CFPPAHI

13. Désigner des référents « troubles cognitifs » en interne Maison Départementale de l'Autonomie

- *Identification des missions clés des référents : recensement, actualisation et diffusion de l'information grâce aux données partagées par le CR3PA*
 - *Organisation de la formation des agents de premier niveau sur le sujet*
 - *Déploiement des référents au sein de la MDA, interlocuteurs privilégiés des partenaires*

MDA, CR3PA 2026

14. Identifier un coordinateur de parcours unique pour centraliser les réponses aux questions des familles et faciliter leur accompagnement

- *Formalisation du parcours du repérage précoce, au soutien social et l'accompagnement de long terme*
 - *Identification des modalités d'organisation selon la diversité des situations, à travers un atelier de travail*

MDA 2028

Quels indicateurs de suivi ?

- Suivi annuel du nombre d'actions à destination des personnes avec troubles cognitifs, et mesure de satisfaction
 - Nombre de formations réalisées auprès des référents autonomie du Département
 - Suivi annuel des créations de places

Les plus-values attendues

- Développer une offre adaptée au plus près des besoins des personnes accompagnées,
 - Garantir un accompagnement de qualité, professionnel, coordonné et évolutif au regard de la situation

Objectif 5 : Suivre en proximité et sécuriser le passage en structure adulte

Au 1^{er} juillet 2025, **117 jeunes adultes** étaient encore accueillis dans des établissements pour enfants au titre de **l'amendement Creton**, en raison du manque de places disponibles dans les structures adaptées aux adultes dans la Manche. Ce chiffre illustre les difficultés persistantes à assurer une transition fluide et adaptée vers les dispositifs adultes.

Pour répondre pleinement à ces défis, le Département entend **renforcer le suivi rapproché des jeunes concernés, améliorer l'information et l'accompagnement des familles**, et travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires dans le cadre d'une responsabilité partagée autour de ces situations. Le déploiement des 16 projets d'habitats inclusifs d'ici 2029 sont notamment une opportunité à la fois pour des travailleurs ESAT, mais également des personnes handicapées vieillissantes.

L'objectif est clair et ambitieux : **parvenir à zéro situation relevant du statut de l'amendement Creton d'ici 2029**, garantissant ainsi un parcours adulte sécurisé, respectueux des besoins spécifiques et favorisant l'autonomie des jeunes.



Pour qui ?

Jeunes relevant du statut de l'amendement CRETON



Qui mobiliser ?

ESMS du secteur du handicap enfant et adulte, porteurs d'habitats inclusifs, foyers jeunes travailleurs

Les actions et sous-actions :

Qui pilote ? Quand ?

15. Apporter une solution à chaque jeune en situation d'amendement CRETON

- | | | |
|--|---------|------|
| ▪ <i>Information régulière sur les ouvertures de projets d'habitats inclusifs, mise en lien des gestionnaires avec les porteurs de projets</i> | MDA | 2025 |
| ▪ <i>Renforcement du déploiement de l'habitat inclusif pour les jeunes ayant des troubles du spectre autistique</i> | ARS | |
| ▪ <i>Se saisir de l'ouverture progressive des seize projets d'habitat inclusif avec Aide à la Vie Partagée qui ouvriront d'ici 2031</i> | CFPPAHI | |
| ▪ <i>Des créations de solutions nouvelles par redéploiement des dépenses actuelles liées à ce statut. Au regard des taux d'équipements en établissement d'accueil non médicalisé, ses solutions devront être, soit en hors les murs, soit via l'engagement de transformation de l'offre par les gestionnaires (transformation des accueils de jour en services inclusion par exemple).</i> | | |

16. Assurer un suivi de proximité des jeunes en situation d'amendements CRETON

- | | | |
|---|------|------|
| ▪ <i>Organisation de rencontres trimestrielles avec les gestionnaires du secteur enfant</i> | MDA | 2025 |
| ▪ <i>Analyse des entrées et des sorties</i> | ESMS | |
| ▪ <i>Veille à l'admission prioritaire des jeunes en situation d'amendement CRETON sur le secteur adulte</i> | | |
| ▪ <i>Renforcement de la communication auprès des familles en lien avec les gestionnaires enfants</i> | | |

17. Travailler conjointement avec les IME/ITEP pour améliorer l'information aux familles

- | | | |
|---|------|------|
| ▪ <i>Organisation de rencontres des familles dont les enfants sont accueillis en ITEP/IME</i> | MDA | |
| ▪ <i>Création d'outils de communication à destination des familles (Exemples : modalités d'aide sociale, complétude des dossiers, etc.)</i> | ESMS | 2026 |

Quels indicateurs de suivi ?

- Suivi annuel du nombre de jeunes en situation d'amendement CRETON
- Nombre et nature des solutions trouvées en adéquation avec les besoins des personnes
- Nombre d'actions d'information réalisées auprès des familles
- Nombre d'outils de communication créés

Les plus-values attendues

- Offrir une réponse adaptée à chaque jeune en situation de handicap,
- Renforcer la coordination et réaffirmer le rôle de chacun des acteurs locaux dans l'information, la communication et l'accompagnement



04

AXE 4

04

*Proposer une offre souple et
adaptée*

Axe 4 - Proposer une offre souple et adaptée

Les objectifs

Les besoins des personnes

Les ambitions du Département

1

Accompagner les gestionnaires dans la transformation de l'offre et l'optimisation de leurs moyens

Bénéficier d'une offre de services adaptée à leurs besoins

► Animer un réseau départemental de la transformation de l'offre conjoint entre le Département et l'ARS

2

Développer une offre souple et adaptée aux

Accéder à des solutions d'accompagnement flexibles, personnalisées, à chaque étape de la vie

► S'appuyer sur des dispositifs modulables et inclusifs avec le déploiement de solutions nouvelles

3

Impulser le recours aux nouvelles

S'appuyer sur les nouvelles technologies pour faciliter leur quotidien et renforcer leur autonomie

► Soutenir l'innovation technologique à travers des aides à l'investissement : outils de communication, de sécurité, d'aménagement du domestique, gestion du quotidien, etc.

4

Mobiliser les acteurs pour un choc d'attractivité du secteur

► Être accompagnées par des professionnels formés et disponibles

► Co-construire un plan d'actions pour renforcer l'attractivité du secteur avec les acteurs de l'emploi, les organismes de formation et l'ARS

AXE 4 – Proposer une offre souple et adaptée

Définition



La transformation de l'offre vise à rendre **l'accompagnement plus inclusif, plus souple et mieux adapté aux situations individuelles**, notamment les plus complexes. Les parcours sont ainsi construits à partir des besoins propres à chaque personne. Pour les personnes en situation de handicap, cette évolution a pour objectif de leur permettre **de vivre pleinement dans la société, avec la même liberté de choix que tout un chacun**, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (2006). Cette liberté de choix constitue une condition essentielle à **l'autodétermination**, rendue possible par la diversité des prestations proposées et la souplesse de leur mise en œuvre.

Contexte

Dans ce contexte, le Département de la Manche a engagé, depuis plusieurs années, une dynamique volontariste pour **accompagner la transformation de l'offre médico-sociale**. Cette stratégie se traduit par une **série d'initiatives concrètes** qui visent non seulement à faire évoluer les structures, les offres de services mais aussi à soutenir les professionnels dans ces évolutions au quotidien.

Au-delà des transformations matérielles, le Département accompagne les acteurs de terrain dans la **transformation de leurs pratiques**. Plusieurs actions ont ainsi été mises en œuvre pour favoriser l'appropriation des nouveaux usages.

- ▶ Expérimentation de l'outil Arbitryum auprès des résidences autonomie pour croiser les retours sur la qualité de l'accompagnement en établissement selon les résidents, les proches et les professionnels.
- ▶ Formalisation d'une fiche d'autodiagnostic sur l'approche domiciliaire dans les CPOM.
- ▶ Développement de projets architecturaux à travers un programme inter-établissements pour penser une construction ou restructuration dans une approche domiciliaire.
- ▶ Organisation d'évènements de sensibilisation ou de découvertes : séminaire autour de l'autodétermination, visite du foyer de projets de vie expérimental de Bel'Attitudes.

Le Département a mené plusieurs actions pour accompagner la transformation de l'offre

Par ce schéma, le Département **souhaite poursuivre et renforcer ses efforts en termes d'accompagnement à la transformation de l'offre**. Il propose d'accompagner les gestionnaires dans l'adaptation de leur offre et l'optimisation de leurs moyens **[Objectif 1]**. Cette transformation vise à offrir aux personnes une offre souple et adaptée à leurs besoins dans une logique de plus grande inclusivité **[Objectif 2]**. Le Département souhaite encourager le recours aux nouvelles technologies comme soutien à l'autonomie, et qualité de vie au travail. Leur déploiement et leur usage doivent être accompagnés, afin de garantir leur accessibilité **[Objectif 3]**. Enfin, cette évolution ne pourra se concrétiser sans un

engagement fort en faveur de l'attractivité des métiers du secteur. Mobiliser les acteurs autour d'un véritable choc d'attractivité est indispensable pour renforcer l'attractivité, fidéliser les professionnels et garantir une offre de qualité sur l'ensemble du territoire **[Objectif 4]**.

Objectif 1 : Accompagner les gestionnaires dans la transformation de l'offre et l'optimisation de leurs moyens

La transformation de l'offre médico-sociale dans le Département de la Manche vise à rendre l'accompagnement plus inclusif, flexible et adapté aux besoins individuels. Un enjeu majeur de cette transformation est que, quel que soit le lieu de vie, **chaque personne doit pouvoir se sentir véritablement « chez elle », grâce à des solutions qui respectent ses aspirations et répondent à ses besoins**. Il s'agit de donner aux personnes l'opportunité d'exercer leurs compétences, tout en favorisant l'écoute attentive et l'observation fine pour mieux comprendre leurs désirs et attentes. Le Département s'engage ainsi à accompagner les acteurs de l'autonomie dans la transformation de leurs pratiques.

Le secteur médico-social, pilier de notre solidarité et garant de la dignité des plus vulnérables, se trouve à un tournant décisif. L'évolution démographique, les mutations sociétales et l'aspiration légitime à un accompagnement plus humain et inclusif nous obligent à repenser en profondeur notre approche.

Le Département, acteur central de cette transformation, s'engage dans le cadre du schéma autonomie 2025-2029 à une évolution profonde de l'offre médico-sociale en mobilisant tous les leviers disponibles : financement, innovation, partenariat et gouvernance. Cet objectif de transformation de l'offre répond aux aspirations des personnes, à l'attractivité des métiers du prendre soin et de l'accompagnement et donc aux conditions de travail.



Pour qui ?

Gestionnaires
d'établissements



Qui mobiliser ?

Gestionnaires d'ESMS, GTSMS

Les actions et sous-actions :

1. Animer un réseau départemental de la transformation de l'offre en lien avec l'Agence régionale de santé

- *En lien avec la plateforme CNSA de la transformation de l'offre, création d'une plateforme ressources à destination des ESMS (autodétermination, approche domiciliaire, transformation de l'offre, plateforme de services...)*
- *Accompagnement en proximité (Exemple : déploiement de la méthode Pédagogie de la Vie Autonome [PéVA], mise en relation avec les bailleurs sociaux, prestation d'accompagnements inter établissements sur la transformation de l'offre...)*
- *Organisation de visites inspirantes et conférences thématiques*
- *Accompagnement des gestionnaires sur des sujets spécifiques (Exemples : éthique, vie affective et sexuelle, qualité, etc.)*

Qui pilote ? Quand ?

MDA/ARS 2026

2. Mettre en œuvre une politique tarifaire incitative au bénéfice de la transformation de l'offre, de l'approche domiciliaire et de la transition écologique

- Détermination d'un taux variable attribué aux gestionnaires qui s'engagent à la réalisation d'actions spécifiques sur la transformation de l'offre (Exemple : transformation des accueils de jour en service inclusion.)
- Déploiement de l'aide à l'investissement :
 - **Sur le secteur du handicap** : déploiement d'une aide à l'investissement pour les projets d'acquisition de logements, de rénovations énergétiques et d'amélioration des conditions de vie selon une approche domiciliaire des bâtiments existants
Au-delà des projets engagés, le Département ne financera plus de projets d'établissement collectif en EANM au regard des taux d'équipement
 - **Sur le secteur des personnes** âgées : soutien des projets retenus conjointement avec l'ARS dans le cadre du Ségur investissement, redéploiement d'une partie de l'aide pour l'appui aux nouvelles technologies et la performance énergétique

3. Accompagner les gestionnaires à l'optimisation de leurs ressources

- Sur la base des outils ANAP, animation d'un réseau inter-établissements pour développer les mutualisations notamment inter-secteurs (enfance, handicap, personnes âgées, insertion...)
- Conseil et accompagnement des gestionnaires sur l'optimisation de leurs ressources avec l'appui du contrôleur de gestion de la MDA
- Accompagnement des gestionnaires dans un travail autour de la qualité de service, basé sur les évaluations réalisées auprès des établissements
- En lien avec l'ARS, accompagnement autour de la transition écologique
- Accompagnement autour du déploiement des groupements territoriaux sociaux et médico-sociaux (GTSMS)

Qui pilote ? Quand ?

MDA 2026

Quels indicateurs de suivi ?

- Mise en ligne de la plateforme ressources
- Suivi annuel des accompagnements réalisés autour de la transformation de l'offre, et de l'approche domiciliaire
- Nombre de projets ayant bénéficié d'une aide à l'investissement

Les plus-values attendues

- Accompagner en proximité des gestionnaires médico-sociaux
- Favoriser une transformation de l'offre responsable répondant aux aspirations des personnes âgées et en situation de handicap, et en conformité avec la convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU.

Objectif 2 : Développer une offre souple et adaptée aux besoins des personnes

L'évolution des besoins et des aspirations des personnes en situation de handicap ou âgées impose de dépasser les logiques d'accueil standardisé. Ces aspirations supposent de repenser l'offre médico-sociale pour dépasser les logiques d'hébergement classiques et proposer des solutions ajustables, en fonction des besoins, des évolutions dans le temps et des souhaits exprimés. Le Département de la Manche s'engage ainsi à encourager le développement d'une offre souple et inclusive. Cela passe par l'évolution vers des dispositifs intégrés, et par l'accompagnement des structures vers un fonctionnement en plateformes de services, en lien avec le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC).

Cette transformation est déjà amorcée : le Département soutient activement l'émergence de solutions alternatives, modulables et centrées sur le besoin des usages. Cette démarche, inscrite dans le projet de mandature, vise à promouvoir le libre choix, l'autodétermination et l'inclusion des personnes âgées et en situation de handicap. L'offre évolue en ce sens, avec la création de structures comme l'hébergement temporaire, l'accueil de jour ou les PASA.



Pour qui ?
Personnes âgées, personnes en situation de handicap



Qui mobiliser ?
Gestionnaires médico-sociaux,
C360, DAC

Les actions et sous-actions :

4. Financer des solutions nouvelles inclusives à destination des personnes âgées et en situation de handicap

Sur le handicap :

- Objectif de création de 17 places en alternative au domicile, 30 places SAMS AH (environ 54 accompagnements), 40 places de SAVS (environ 100 accompagnements) : déploiement progressif sur 5 ans sous réserve des leviers mobilisables de financement
- Des créations de solutions nouvelles par redéploiement des dépenses actuelles liées à ce statut. Au regard des taux d'équipements en établissement d'accueil non médicalisé, ses solutions devront être, soit en hors les murs, soit via l'engagement de transformation de l'offre par les gestionnaires (transformation des accueils de jour en services inclusion par exemple).
- Renforcement du déploiement de l'habitat inclusif pour les jeunes ayant des troubles du spectre autistique

Sur le secteur personnes âgées :

- Création de places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire en EHPAD : a minima, 40 places d'accueil de jour et 40 places d'hébergement temporaire
- Création de Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
- Développement des centres de ressources territoriaux (CRT) : 4 a minima
- Soutien à la création de résidences autonomie prioritairement sur le territoire du Coutançais via un appel à projet

5. Développer des autorisations sous forme de dispositifs sur le secteur adulte de compétences départementales et accompagner les gestionnaires à un positionnement organisationnel en plateforme de service

- Appui sur les CPOM et la réforme Sérafin-PH

Quels indicateurs de suivi ?

- Suivi annuel des créations de solution sur le secteur du handicap et des personnes âgées
- Nombre d'autorisation sous forme de dispositifs

Les plus-values attendues

- Développer des solutions nouvelles plus inclusives et évolutives dans une logique de fluidité de parcours et de respect du projet de vie des personnes
- Favoriser une organisation souple et décloisonnée des établissements



Objectif 3 : Impulser le recours aux nouvelles technologies

Les nouvelles technologies offrent des leviers prometteurs pour renforcer la sécurité, le confort et l'autonomie au domicile et en établissement. Leur intégration nécessite toutefois un accompagnement à l'usage, une évaluation de leur pertinence au cas par cas, et une vigilance éthique.

Conscient de ces enjeux, le Département de la Manche entend jouer un rôle moteur pour démocratiser l'accès aux technologies utiles à l'autonomie. Il s'agit de **mieux faire connaître** les outils existants (aides à la communication, domotique, capteurs de sécurité, intelligence artificielle, etc.), **de soutenir leur appropriation par les professionnels** et les usagers, et de **faciliter leur déploiement** via des dispositifs d'aide à l'investissement. Cette dynamique vise à faire des technologies un véritable appui au quotidien, au service de parcours de vie plus sûrs, plus fluides et plus personnalisés.



Pour qui ?

Personnes accompagnées,
professionnels de santé à
domicile, aidants



Qui mobiliser ?

Les directions du
département, fédérations
(FEHAP, FHF, Uniopss, Nexem)

Les actions et sous-actions :

- 6. Informer et accélérer l'utilisation des nouvelles technologies au bénéfice de l'autonomie des personnes et de la qualité de vie au travail**
- *Promotion des outils technologiques adaptés : communication, aménagements domestiques, sécurité, etc.*
 - *Déploiement de l'intelligence artificielle (IA) dans un objectif de simplification administrative dans l'instruction des dossiers*
 - *Déploiement d'une aide à l'investissement pour accélérer l'utilisation des nouvelles technologies (IA notamment)*

Qui pilote ? **Quand ?**

MDA **2027**

Quels indicateurs de suivi ?

- Nombre de projets ayant bénéficié d'une aide à l'investissement
- Suivi du déploiement de l'IA au sein des structures médico-sociales

Les plus-values attendues

- Favoriser l'autonomie des personnes via les nouvelles technologies
- Accélérer et sécuriser l'adoption des nouvelles technologies



Objectif 4 : Mobiliser les acteurs pour un choc d'attractivité du secteur

Les métiers du soin souffrent d'un manque d'attractivité ce qui nuit nécessairement à la qualité de prise en charge avec un fonctionnement parfois dégradé pour pallier le manque de ressources et le turn over conséquent. Il est donc essentiel que les établissements sociaux et médico-sociaux (ESSMS) ainsi que le Département se mobilisent pour renforcer l'attractivité de ces professions, notamment par une meilleure communication et visibilité des métiers, l'amélioration des conditions de travail, et le développement des compétences des équipes face à des situations de plus en plus complexes. Le secteur de l'autonomie est appelé à croître fortement dans les années à venir. Dès 2019, les rapports El Khomri et Libault soulignaient l'urgence de créer des postes dans ce champ, tout en travaillant en profondeur sur l'attractivité et la valorisation de ces métiers, clés pour faire face aux enjeux démographiques à venir. Pour répondre à ces enjeux, le Département souhaite mener différentes actions de communication, de formation et de valorisation de nouvelles pratiques.



Pour qui ?

Professionnels de l'autonomie



Qui mobiliser ?

Directions du Département, employeurs, ARS, réseau pour l'emploi, fédérations (FEHAP, FHF, Uniopss, Nexem), Région...

Les actions et sous-actions :

- | | Qui pilote ? | Quand ? |
|---|-----------------|---------|
| 7. Mener des campagnes de communication, et assurer la mise en réseau avec les organismes de formation | ARS / MDA | 2026 |
| 8. Renforcer l'attractivité des métiers par la promotion des nouvelles méthodes managériales et l'approche domiciliaire <ul style="list-style-type: none">▪ Construction d'un plan d'actions concerté▪ Renforcement de l'attractivité des métiers du domicile à travers :<ul style="list-style-type: none">○ Le versement de la dotation qualité, et du fond mobilité○ Le déploiement d'actions de communication et de promotion des métiers | MDA/ARS/
DIE | 2025 |
| 9. Impulser des formations mutualisées entre gestionnaires <ul style="list-style-type: none">▪ Cibler les thématiques d'intérêt pour les gestionnaires (Exemples : autodétermination, approche domiciliaire, etc.)▪ Suivi des fonds alloués aux services autonomie en faveur de l'attractivité du métier | MDA | 2027 |

Quels indicateurs de suivi ?

- Formalisation d'un plan d'actions et des fiches actions opérationnelles
- Déploiement de parcours d'immersions
- Suivi des besoins de recrutements auprès des gestionnaires médico-sociaux

Les plus-values attendues

- Promouvoir et faire mieux connaître les métiers de l'autonomie
- Accompagner les professionnels dans leurs montées en compétences thématiques au regard des besoins du territoire

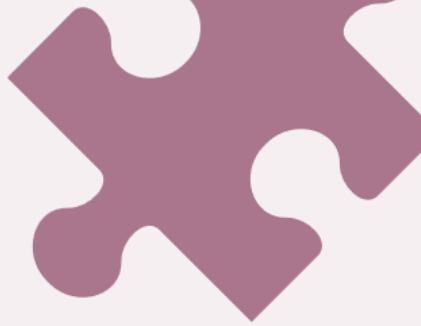


05

AXE 5 — 05

Mieux communiquer pour mieux répondre aux besoins des habitants

Axe 5 -Mieux se connaître pour mieux répondre aux besoins des habitants



Les objectifs

Les besoins des personnes

Les ambitions du Département

1
Faciliter l'accès
à l'information
et aux droits

Comprendre à qui s'adresser
et pour quel motif

Structurer un réseau d'acteurs de
premier niveau et **mettre en place**
des outils de communication
communs aux partenaires

2
Améliorer le
partage de
l'information
pour
simplifier les
démarches

Simplifier leurs démarches et
éviter de répéter les mêmes
informations au fil de leur
parcours

Accélérer la logique du « Dites-le
nous une fois » et **animer un
observatoire partagé pour
fiabiliser les données et améliorer
la coordination**

3
Favoriser
l'interconnaissance
des acteurs

Favoriser la coopération entre
les professionnels

Organiser des temps d'échanges
dédiés et décloisonnés entre les
secteurs sanitaires, médico-social
et social, et **structurer un réseau**
d'ambassadeurs dans chaque
structure partenaire

AXE 5 - Mieux communiquer pour mieux répondre aux besoins des habitants

Contexte

Une communication claire et inclusive est un levier essentiel pour **favoriser l'autonomie à tous les âges de la vie**, et pour **agir en amont** face aux situations de fragilité, qu'elles soient liées à l'avancée en âge ou à un handicap. Dans un département comme la Manche, où le vieillissement de la population s'accélère et où le nombre de personnes handicapées augmente, il devient indispensable de rendre les informations, les droits et les dispositifs **plus visibles, mieux compréhensibles et accessibles** à l'ensemble des habitants.

Dans le département, de multiples acteurs du secteur médico-social interviennent sur le champ de l'Autonomie.

La multiplicité de ces acteurs représente à la fois une richesse et un défi. Cette diversité permet de répondre à une variété de besoins spécifiques des usagers, mais elle engendre également des **difficultés en termes de lisibilité et de visibilité entre acteurs, aussi bien pour les usagers que pour les professionnels eux-mêmes**.

Conscient de ces enjeux, le Département s'affirme comme un **acteur pleinement engagé dans la structuration d'une réponse territoriale cohérente et coordonnée**.

Par ailleurs, cette démarche est renforcée par le **Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA)**, instauré par la loi du 7 février 2022 qui vise à garantir un accès universel et simplifié à l'information, à l'accompagnement et aux services en fédérant les acteurs locaux de l'Autonomie. Le premier des quatre piliers du SPDA entend notamment livrer à l'usager une **information claire et accessible** pour tous à travers la mise en commun des ressources d'informations ou encore l'harmonisation des canaux d'accueils.

Aussi, le Département, souhaite à travers les engagements de ce nouveau schéma, répondre efficacement aux besoins des habitants en repensant les modes de communication pour rendre l'information plus lisible, accessible et cohérente. Cela suppose en premier lieu de lever les obstacles à l'accès à l'information et aux droits, afin que chacun puisse s'orienter plus facilement dans les dispositifs existants **[Objectif 1]**. Il est également essentiel de renforcer la circulation de l'information et entre les différentes parties prenantes pour fluidifier les parcours et éviter les ruptures **[Objectif 2]**. Enfin, une meilleure connaissance mutuelle entre les acteurs est nécessaire pour assurer une réponse pertinente et réactives aux usagers **[Objectif 3]**.



Objectif 1 : Faciliter l'accès à l'information et aux droits

Une communication claire et inclusive est un levier essentiel pour favoriser l'autonomie à tous les âges de la vie, et pour agir en amont face aux situations de fragilité, qu'elles soient liées à l'avancée en âge ou à un handicap. Or, les dispositifs sociaux, médico-sociaux, sanitaires restent souvent complexes à appréhender, tant pour les personnes concernées que pour les professionnels. Cela peut générer des renoncements aux droits, des ruptures de parcours ou une mauvaise orientation.

Le Département souhaite donc améliorer la lisibilité de l'offre et des démarches, pour le grand public comme pour les acteurs de terrain. Cela passe par une meilleure coordination des outils existants, la création de supports adaptés, et la montée en compétence des professionnels de premier accueil. **L'enjeu est de faire de l'information un levier d'inclusion, d'autonomie et de fluidité dans les parcours.**



Pour qui ?

Personnes âgées, personnes en situation de handicap, aidants, grand public, professionnels de l'autonomie

Qui mobiliser ?

Comité utilisateurs, PAS, directions du Département

Les actions et sous-actions :

1. Simplifier l'information à destination du grand public

- En créant des outils de communication en lien avec le comité utilisateurs MDA et les pôles d'action sociale (Exemples : vidéos, documents informant de l'offre et des prestations...)
- En diffusant les outils existants et probants répondant à des enjeux clés pour le territoire (Exemple : la plaquette mobilité)

2. Simplifier l'information à destination des partenaires

- En constituant et diffusant les fiches « dispositifs »
- En partageant des actualités via une newsletter
- En centralisant les informations sur le site manche.fr

3. Garantir un accueil de qualité

- En réalisant un diagnostic « accueil autonomie » pour le territoire
- En organisant des temps de formations partagés entre acteurs de premier niveau pour informer et orienter au mieux
- En formalisant une politique d'accueil dédiée aux primo-demandeurs
- En développant des parcours compétences pour les nouveaux agents d'accueil
- En organisant des webinaires sur des thématiques spécifiques

Qui pilote ? Quand ?

MDA, PAS 2026

MDA 2026

MDA 2026-2027

Quels indicateurs de suivi ?

- Nombre de supports de communication créés ou diffusés sur la période
- Nombre de lieux recensés dans le cadre du diagnostic accueil autonomie
- Niveau d'actualisation des principaux supports utilisés

Les plus-values attendues

- Renforcer l'autonomie des personnes en rendant plus accessible et compréhensible l'information
- Outiller le grand public, les personnes âgées et en situation de handicap et les professionnels



Objectif 2 : Améliorer le partage de l'information pour simplifier les démarches

Dans un contexte où la complexité des parcours, la multiplicité des acteurs et la diversité des dispositifs nécessitent une coordination renforcée, le partage fiable, sécurisé et lisible de l'information devient un levier essentiel pour améliorer l'accompagnement des personnes. À la croisée des enjeux de simplification, de coordination et de pilotage, le Département affirme sa volonté **de structurer une approche efficace de la donnée et de l'information**. Cela implique à la fois de **mieux valoriser les informations existantes**, de **fluidifier les échanges entre professionnels**, et de **faciliter l'accès des usagers à des services clairs et adaptés**.



Pour qui ?

Personnes âgées, personnes en situation de handicap, aidants, grand public, professionnels de l'autonomie



Qui mobiliser ?

Comité utilisateurs, SPDA, directions du Département, professionnels de l'autonomie

Les actions et sous-actions :

Qui pilote ? Quand ?

5. S'appuyer sur la donnée alimentant un observatoire partagé entre acteurs, afin de mieux identifier les besoins

- En capitalisant sur le portail Data Autonomie de la CNSA
- En obtenant un engagement partagé des acteurs sur la fiabilisation des données (mise à jour de la base FINESS et synchronisation FINESS/SI interne/SIDS/DO/ViaTrajectoire)
- En donnant à voir l'évolution des indicateurs clés, chaque année

MDA, ARS,
GRADES 2026

6. Simplifier les démarches administratives des habitants

- Dans le cadre de la démarche « Dites-le nous une fois », en constituant un groupe de travail pour
 - Identifier les leviers de simplification dans le cadre de la démarche « dites-le nous une fois »
 - Développer le partage de données sécurisées et les modalités de partage
- En définissant un processus au sein de la MDA visant à garantir une orientation adaptée et fluide des demandes d'aide, en cas de confusion ou d'erreurs entre les dispositifs APA et PCH pour assurer une réponse rapide aux besoins des personnes

MDA 2027

MDA, ESMS 2026

7. Accélérer l'intégration du numérique pour renforcer la coordination et la qualité de l'accompagnement

CTA 2026

- En suivant le déploiement des dossiers usagers informatisés (DUI) et l'actualisation « Via trajectoire », à travers les CPOM
- En déployant les messageries sécurisées pour fluidifier les échanges

8. Proposer un répertoire unique et le promouvoir dans le cadre du Service public départemental de l'autonomie (SPDA)

- En créant un outil commun pour les membres du SPDA, sur la base de leurs retours
- En alimentant celui-ci avec les outils et supports créés

Quels indicateurs de suivi ?

- Niveau de conformité entre le FINESS et les autres bases de données
- Taux de déploiement du DUI en ESMS

Les plus-values attendues

- Simplifier les démarches pour les habitants
- Améliorer le partage d'information entre les différentes parties prenantes



Objectif 3 : Favoriser l'interconnaissance des acteurs pour mieux coopérer

La qualité de la coopération entre professionnels repose d'abord sur une **bonne connaissance mutuelle**. Au-delà du partage d'informations sur les dispositifs ou les structures, il s'agit de créer les **conditions d'un dialogue régulier**, d'un rapprochement entre cultures professionnelles, et d'une **meilleure compréhension des rôles, contraintes et complémentarités de chacun**. Favoriser cette interconnaissance permet de renforcer la confiance, de fluidifier les échanges et de consolider une **réponse collective plus cohérente, au service des personnes accompagnées**. Cette meilleure interconnaissance passe par l'organisation de temps dédiés, mais également par une identification claire d'interlocuteurs privilégiés à contacter ou à qui diffuser l'information.

A travers la démarche employée dans le cadre de la construction du Schéma, le Département a cherché à initier cette dynamique en réunissant les acteurs du secteur de l'Autonomie autour de la table. Il entend désormais poursuivre cette lancée et organiser des temps dédiés, ancrés dans le temps.



Pour qui ?

Professionnels du sanitaire, du médico-social et du social



Qui mobiliser ?

DAC, CPTS, ESMS, C360, professionnels des PAS, centres hospitaliers, CCAS etc

Les actions et sous-actions :

9. Développer des temps de rencontres territoriales décloisonnées

- *En identifiant les professionnels et structures concernés*
- *En organisant des « cafés de l'autonomie » décloisonnés (sanitaire, médico-social et social)*

Qui pilote ? Quand ?

MDA 2026

10. Développer et animer un réseau d'ambassadeurs

- *En structurant l'organisation du réseau d'ambassadeurs au sein de chaque structure partenaire*
- *En animant le réseau d'ambassadeurs*

MDA 2026

Quels indicateurs de suivi ?

- Nombre de petits déjeuners organisés, et de zones couvertes
- Nombre de structures ayant désigné au moins un ambassadeur
- Nombre de réunions d'ambassadeurs

Les plus-values attendues

- Faire se rencontrer les professionnels du secteur de l'Autonomie et fluidifier les échanges
- Initier des formats de rencontres atypiques, moins formels et institutionnels
- Consolider une réponse collective cohérente



GLOSSAIRE

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACTP	Allocation Compensatrice pour Tierce Personne
AEEH	Allocation d'Education Enfant Handicapé
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ANAP	Agence Nationale d'Appui à la Performance
AVP	Aide à la Vie Partagée
APA	Allocation Personnalisée à l'Autonomie
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CDCA	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
CDJ	Conseil Départemental des Jeunes
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CMI	Carte Mobilité Inclusion
CMS	Centre Médico-Social
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CRT	Centre de Ressources Territorial
CTA	Conférence Territoriale de l'Autonomie
DAC	Dispositif d'Appui à la Coordination
DAR	Dispositif d'Auto-Régulation
DIE	Direction de l'Insertion et de l'Emploi
DPEEF	Direction Petite Enfance, Enfance, Famille
DREES	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques
DSI	Dispositif de Soutien à l'Inclusion
DUI	Dossier Usager Informatisé
EAM	Etablissement d'Accueil Médicalisé
EANM	Etablissement d'Accueil Non Médicalisé
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EMID	Equipe Mobile d'Intervention à Domicile
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESAT	Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail
ESMS	Etablissement ou Service Médico-Social
ETP	Equivalent Temps Plein
FALC	Facile A Lire et à Comprendre
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FEPEM	FEdération des Particuliers EMployeurs
FINESS	Flchier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux

FOA	Foyer Occupationnel d'Accueil
GIR	Groupe Iso-Ressources
GTSMS	Groupement Territorial Social et Médico-Social
ITEP	Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
LPI	Livret Parcours Inclusif
MDA	Maison Départementale de l'Autonomie
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ORS-CREAI	Observatoire Régional de Santé – Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations
PAG	Plan d'Accompagnement Global
PAS	Pôle d'Action Sociale
PASA	Pôle d'Activités et de Soins Adaptés
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PEVA	PEdagogie de la Vie Autonome
PRS	Projet Régional de Santé
RAPT	Réponse Accompagnée Pour Tous
ROR	Répertoire de l'Offre et des Ressources
RQTH	Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé
SAD	Service Autonomie à Domicile
SAG	Secteur d'Action Gérontologique
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile
SPDA	Service Public Départemental de l'Autonomie
TSA	Troubles du Spectre Autistique
UEEA	Unité d'Enseignement en Elémentaire Autisme
UEMA	Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
USLD	Unité de Soins Longue Durée

EN RESUME

05

En synthèse, les principales ambitions du schéma départemental autonomie de la Manche 2025-2029 sont indiquées ci-dessous. Ce dernier a été construit dans une **logique de parcours, pour apporter une réponse adaptée à chaque public et à chaque étape de la vie.**

L'axe n°1 : l'axe socle

Faire société ensemble

- **Appui renforcé sur le comité utilisateurs et le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie** pour une implication systématique des personnes concernées
- (Re)création de lien social via un projet de développement de **6 nouveaux projets d'habitat inclusif avec Aide à la Vie Partagée (AVP)**
- **Organisation ou participation** à des temps d'information et de sensibilisation sur le grand âge ou le handicap

L'axe n°2, une réponse pour chaque étape de la vie

Créer un environnement favorable tout au long de la vie

- **Déploiement du dispositif ICOPE** pour prévenir la perte d'autonomie
- Étude de faisabilité d'une **expérimentation d'un pôle d'action sociale itinérant**
- Mise en place d'une concession **téléassistance**
- Promotion de la **cohabitation intergénérationnelle** via une plateforme de mise en relation jeunes-seniors
- Mise en œuvre de la **réforme des services autonomie à domicile**
- Communication et actions collectives **autour de l'accueil familial**
- **Structuration de l'offre** à destination des aidants

L'axe n°3, une solution adaptée pour chaque public

Renforcer l'accompagnement dans les moments clés de la vie

- **Structuration d'un réseau de référents** « personnes handicapées vieillissantes » pour favoriser la montée en compétence, l'interconnaissance et les formations mutualisées
- **Spécialisation et formation** des assistants familiaux accueillant des jeunes en situation de handicap confiés à l'ASE
- Création et animation d'un **réseau de référents autour des troubles cognitifs** pour une meilleure coordination entre acteurs
- **Objectif « 0 jeune en situation d'amendement Creton »** d'ici 2029

L'axe n°4, un travail conjoint Département – gestionnaires

Proposer une offre souple et adaptée

- **Accompagnement de proximité des gestionnaires médico-sociaux pour soutenir la transformation de l'offre et l'amélioration de la performance, via notamment la création d'une plateforme ressources**
- **Renforcement de l'offre médico-sociale :**
 - Pour le bénéfice des jeunes en situation d'amendement Creton et pour le secteur du handicap dans son ensemble
 - Pour le public âgé : **déploiement de 40 places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire** en EHPAD, création de plusieurs CRT
- **Mobilisation d'une enveloppe transversale grand âge/handicap** de 15 millions d'euros d'aides à l'investissement
- **Élaboration d'un plan d'actions concerté pour renforcer l'attractivité des métiers** du secteur médico-social

L'axe n°5, l'axe transversal

Mieux communiquer pour améliorer la réponse aux besoins des habitants

- **Entre professionnels : organisation des petits-déjeuners territoriaux** de l'autonomie pour renforcer l'interconnaissance entre acteurs, création et animation d'un **réseau d'ambassadeurs**, réalisation d'une **cartographie des acteurs des lieux d'accueil autonomie**
- **Vis-à-vis du grand public : simplification des démarches administratives** avec le principe du « dites-le-nous une fois » et optimisation des **outils de communication**



Département de la Manche
Maison départementale de l'autonomie
50000 Saint-Lô
02 33 055 550